BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3942 du Vendredi 3 Janvier 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

INTERVIEW DE MGR ANATOLE MILANDOU, ARCHEVEQUE DE BRAZZAVILLE

«Mon message de Noël est un cri de douleur»

(P.10)

VIE DES PARTIS

Pierre Moussa, nouveau secrétaire général du PCT

(P.3)

POLITIQUE

Pascal Tsaty-Mabiala demande le report de l'élection présidentielle

(P.5)

Ouverture des inscriptions à l'ESCIC.
Rentrée des formations professionnelles en Janvier 2020

- Bachelor of Business Administration (BBA) Troisième année (Licence professionnelle en Management en français / diplôme de IFAM de Paris.
- Master en Contrôle de Gestion (MCG) / diplôme de ITESCIA Paris.
- Master en Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement (MQHSE) / diplôme de ITESCIA Paris
- Master Management des Organisations/Entreprises (MMO) / (diplôme de ITESCIA Paris
- Master of Business Administration (MBA) / diplôme de ESLSCA Paris
- Master en Management des Ressources Humaines (MRH) / diplôme de ESLSCA Paris
- Master professionnel en Management de la Chaine Logistique (MMCL) / diplôme de ESLSCA Paris.

Inscrivez-vous à L'ESCIC, formez-vous tout en poursuivant vos activités professionnelles…. Et décrochez un diplôme de nos partenaires reconnus internationalement.

Contacts: (+242) 06 638 85 87 / 04 431 48 27
Site web: www.escic-cg.com
Email: escicinfo2013@escic-cg.com;
Facebook: @esciccg
Immeuble PBG, Ruelle ancienne Radio Pointe-Noire, Boulevard Loango, Centre-ville

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE CONGO «C2A CONGO»
Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage appt. 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire, Téléphone: 06 953 97 97

AKKA ENERGY SRL (Succursale)
Siège Social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Immeuble les SCI les Cocotiers
RCCM: CG/PNR/17 B 300, Congo.

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'actionnaire unique de la société AKKA ENERGY SRL, du 14 octobre 2019, il a été décidé de la fermeture de la succursale au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

La succursale a été radiée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 13 décembre 2019, sous le numéro 5389.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique, sous le numéro 19 DA 1541, le 13 décembre 2019.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire, sous le numéro 17 B 300, le 13 décembre 2019.

Pour avis.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: www.lasemaineafricaine.net

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
PROJET COMPLEXE CONKOUATI-DIMONIKA

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité Travail Progrès

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR REALISER L'EVALUATION APPROFONDIE DU SYSTEME D'UNITES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ANTI-(USLAB) EXISTANT EN REPUBLIQUE DU CONGO

1-Contexte et justification

Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Gouvernement Congolais et d'autres partenaires, le Projet PCCD est mis en œuvre dans le cadre d'un Accord de Coopération signé entre le Gouvernement et l'ONU- Environnement. Il a pour objectif principal de «Assurer l'efficacité de la conservation et la gestion de la biodiversité par la création d'un complexe d'aires protégées et la mise en œuvre d'un modèle de participation de communautés locales et du secteur privé.». Le Projet contribuera ainsi, à établir une nouvelle aire protégée par le classement de la concession forestière de Ntombo, un corridor biologique et un complexe d'AP qui ensemble devraient renforcer la conservation de la biodiversité par l'augmentation de la taille et l'intégration des écosystèmes naturels, le soutien à la migration sécurisée des espèces et le renforcement de la protection de l'habitat. Dans le même temps, le projet augmentera la participation des communautés locales et du secteur privé dans la gestion des aires protégées et les efforts de conservation, et soutiendra le développement socio-économique pour atténuer la pauvreté de la population locale qui est à l'origine d'un grand nombre de destruction et d'utilisation non durables des ressources.

Les interventions du Projet sont concentrées au sein et autour de trois aires protégées à savoir: le Parc National de Conkouati-Douli, la Réserve de biosphère de Dimonika et la Réserve Naturelle de Tchimpounga; et la concession forestière de Ntombo.

Le projet est structuré en trois principales composantes à savoir: Création des aires protégées et corridors de la biodiversité (Composante1), Participation des communautés locales et du secteur privé (Composante 2), et Environnement politique, réglementaire et institutionnel permettant de soutenir la conservation (Composante3).

Dans le cadre de la composante 2 «participation des communautés locales et du secteur privé» du projet, il est prévu l'établissement d'au moins trois (3) Unités de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB) qui coordonneront avec les autres membres du personnel de surveillance et d'application de la réglementation, les efforts de lutte contre le braconnage pour le Complexe d'aires protégées Conkouati - Dimonika - Tchimpounga.

Cependant, la création de ces USLAB à travers le Projet sera basée sur l'évaluation rigoureuse du système existant dans le pays, afin d'identifier les forces et les faiblesses de ces structures ainsi que les leçons apprises.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale d'aménagement forestier durable, le Congo a opté pour l'inscription dans les conventions d'aménagement et de transformation signées avec les sociétés forestières, d'une disposition portant sur le financement de la mise en place et du fonctionnement des Unités de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage (USLAB) afin d'atténuer l'impact 'négatif de l'exploitation forestière sur la faune sauvage au sein de l'UFA en vue d'atténuer les effets néfastes des activités liées à la production de bois sur la faune sauvage dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) en cours d'exploitation. Il s'agit des structures placées sous la responsabilité de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et mises en place à travers des protocoles d'accord signés entre l'Administration Forestière et les Sociétés forestières concessionnaires des Unités Forestières d'Aménagement (UFA). La mise en place de ces structures est prévue dans les Conventions de Transformations et d'Aménagement (CTA) signées entre l'Administration forestière et les Sociétés forestières. Certaines de ces USLAB évoluant dans des concessions forestières dont les limites sont contiguës à celles des parcs nationaux, bénéficient de l'assistance technique et financière de certaines ONGs internationales, Ce genre d'USLAB a fait l'objet de signature de nouveaux protocoles d'accord entre l'Etat, la Société forestière et l'ONG internationale de conservation pour la mise en œuvre des projets dits: "Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc", PROGEPP en sigle.

Cette approche d'USLAB telle que décrite n'est pas développée dans la zone du complexe d'aires protégées conkouati-Dimonika-Tchimpounga où le dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage repose sur des unités d'éco-gardes recrutés au niveau local et soutenu parfois par des ONG de conservation et quelques entreprises du secteur privé impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles.

C'est dans ce cadre, que le Projet de Création du Complexe d'Aires Protégées Conkouati-Dimonika recherche un Expert en lutte anti-braconnage pour procéder à une évaluation approfondie du système d'USLAB encours dans le pays, à l'issue de laquelle découleront des informations susceptibles d'aider à la création de ces structures dans la zone du Projet.

2-PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera menée par un Consultant national ou international spécialiste en lutte anti-braconnage et ayant une expérience confirmée en élaboration de stratégie et mise en place de dispositif de surveillance et de lutte contre le braconnage dans le cadre une approche participative de conservation de la biodiversité et de gestion des aires protégées impliquant l'administration forestière, les communautés locales et le secteur privé. Les éléments ci-après seront considérés comme une exigence minimale pour la mission:

Formation / Education:
- Diplôme universitaire du niveau supérieur (au moins Bac +5) en gestion des ressources naturelles, aménagement et gestion des aires protégées, sciences environnementales, développement durable.

Expérience professionnelle:
- Au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle, dans la gestion des ressources naturelles axée sur la conservation et le suivi de la biodiversité, la planification et la gestion des aires protégées et la lutte anti-braconnage;
- Très bonne expertise en matière d'élaboration de stratégie et de mise en place de dispositif de surveillance, d'application de la Loi et de lutte anti-braconnage;
- Bonne connaissance des politiques et législation nationales notamment, le Code Forestier et la Loi sur la faune et les aires protégées, régissant la conservation de la biodiversité, la gestion des aires protégées, l'aménagement et la gestion des concessions forestières
- Bonne connaissance de l'approche USLAB développées dans les concessions forestières au Congo, du modèle de partenariat public-privé y afférent et d'autres mécanismes similaires pertinents de surveillance et de lutte anti-braconnage impliquant le secteur privé et les communautés locales mis en œuvre dans les pays du bassin de Congo;
- Bonne connaissance des systèmes d'aires protégées en République du Congo et des accords sous-régionaux de coopération en matière de conservation de la biodiversité et de lutte anti-braconnage;
- Bonne connaissance des approches et outils de gestion participative des aires protégées notamment, les modèles de participation des communautés locales et du secteur privé dans la conservation de la biodiversité.

3-DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés par cet appel offre doivent demander les TDRs par courriel électronique ou au siège du PCCD aux adresses indiquée ci-dessous.

NB: Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous pli fermé au siège du Projet (Quartier SOCOPRISE, 336 Rue des Trois Francs, Arr.1 Lumumba, Pointe-Noire) ou transmis par courrier électronique à l'adresse dbmoussanda@gmail.com. La mention «Consultant pour L'évaluation du système d'USLAB au Congo» devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé. En cas de dépôt par pli fermé, l'enveloppe doit comporter les enveloppes N°1 (proposition technique) et N°2 (proposition financière) indiquées au point 9 ci-dessus.

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse email indiquée ci-dessus. Le délai de dépôt du dossier est fixé au 15 Janvier 2020 à 17h00.

VIE DES PARTIS

Pierre Moussa, nouveau secrétaire général du PCT

Le Parti congolais du travail (PCT), principale formation politique de la majorité présidentielle, a tenu du 27 au 30 décembre 2019, les assises de son 5e congrès ordinaire, au centre international de conférences de Kintelé, à Brazzaville. Pierre Moussa a été désigné secrétaire général. Il succède à Pierre Ngolo qui assumait ces fonctions depuis 2011.

Pierre Moussa

Congrès du cinquantenaire, il a été précédé par une vague d'adhésions qui s'est accélérée la veille de ce grand rendez-vous, faisant croître ce parti qui est passé de 346.127 à 539.173 membres.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Pierre Ngolo, président du comité préparatoire du congrès, en présence des délégations des partis de la majorité présidentielle, des alliés et des partis-frères étrangers, notamment: l'African national congrès (ANC) d'Afrique du Sud, le Mouvement pour la libération de l'Angola (MPLA), le Rassemblement pour le Mali, le Parti démocratique de Guinée Equatoriale, la South West African people organisation (SWAPO) de Namibie, le Parti démocratique du Gabon, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, le Front patriotique rwandais, le Parti communiste de Cuba, le Parti communiste chinois, Russie Unie de la Fédération de Russie, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne Tchissekedi (RDC).

Le président Denis Sassou-Nguesso entouré des membres du Comité central, devant la stèle de Marien Ngouabi

Dans son allocution, Pierre Ngolo est revenu sur les raisons qui avaient conduit au 6e congrès extraordinaire du PCT, en juillet 2011 et les missions assignées à la direction politique nationale issue de ces assises.

Il a fait une évaluation sommaire des actions engagées ces huit dernières années par le comité central. *«Si hier on pouvait justifier certaines réserves sur le poids véritable du PCT à l'échelle nationale, aujourd'hui les faits et les résultats électoraux sont là. Notre parti demeure la plus grande formation politique nationale. Il est un patrimoine national voire africain qu'il nous convient d'entretenir et de consolider. Aujourd'hui, son étendard flotte partout au Congo et l'effervescence constatée ces derniers temps traduit bien l'intérêt grandissant que les Congolais portent sur notre parti»*, a-t-il déclaré.

Pour lui, le PCT aurait pu faire mieux et se porter encore mieux si des *«facteurs limitants n'avaient pas obstrué l'exécution de certains chantiers et si, tous, nous avions bien intériorisé la discipline du parti et l'esprit de camaraderie»,* a regretté Pierre Ngolo. *«Sachons tous que la discipline et l'esprit de camaraderie demeurent le ferment sur lequel se bâtit un parti fort et performant. Ne les sacrifions pas au profit de la complaisance et du copinage»,* a-t-il recommandé.

Justifiant le thème du congrès, il a indiqué que celui-ci astreignait le parti à de nouveaux engagements vis-à-vis du peuple congolais. *«Il nous faut aujourd'hui donner plus de résonnance aux valeurs qui ont fondé l'intimité entre les citoyens du Congo et le PCT. Le serment prêté, à sa naissance par le PCT, était de servir, servir toujours et mieux servir le peuple afin de le conduire à la liberté, à l'épanouissement, au bonheur et à la prospérité dans la justice et la paix. Voilà tout le sens à donner à sa devise: Tout pour le peuple, rien que pour le peuple».*

Après l'ouverture des travaux, Firmin Ayessa, premier vice-président du comité préparatoire, a donné lecture du message du président du comité central du PCT, Denis Sassou-Nguesso, qui a rappelé certaines épreuves endurées par son parti en 50 ans d'existence: *«Des épreuves qui n'ont jamais réussi à rayer le parti du paysage politique national. Bien au contraire, le PCT est demeuré ce roseau qui plie mais qui ne rompt pas».*

«Au regard des épreuves endurées, des sacrifices consentis dont celui de nombreux camarades qui se sont donnés en holocauste, on ne peut tolérer qu'il en ait parmi nous qui arborent ostensiblement et impunément des comportements nocifs au parti, jouant parfois à le fragiliser ou à le déstabiliser, oubliant que notre parti n'est pas un jouet entre des mains irresponsables, mais un instrument politique de conquête et de conservation du pouvoir. Celui qui ne l'a pas compris, n'a pas sa place au sein de notre respectable famille», a-t-il ajouté.

Réunissant 2587 congressistes venus de tous les départements du pays et de l'étranger, ce congrès a connu un ralentissement le quatrième jour des travaux, consacré à la mise en place des nouvelles instances dirigeantes. Prévus pour 12 heures, les travaux ont démarré à 22 heures 30 minutes. Dans la salle archicomble, les gens, fatigués, attendaient l'issue des tractations de coulisse.

Les assises du cinquième congrès ordinaire du PCT ont pris fin, lundi 30 décembre à 3 heures 54 minutes. Elles ont abouti à la réélection Denis Sassou-Nguesso au poste de président du comité central. L'un des enjeux de ce congrès était l'attribution du poste de secrétaire général. Des spéculations étaient nées. Les observateurs avaient avancé leurs pronostics. Les tractations, qui ont duré toute la journée du dimanche au lundi, montrent à quel point le sujet était complexe. Les congressistes ont passé la nuit dans la salle, ils ont travaillé sans désemparer jusqu'à l'aube, pour élire les 75 membres du bureau politique (contre 52 au précédent), les membres du comité du central et le secrétaire général.

Le secrétaire général sortant et l'entrant

Il a fallu du doigté pour ne pas créer des frustrations dans les quotas, surtout quand il s'est agi d'élire les 727 membres du comité central (chiffre revu à la hausse par rapport à l'ancien qui en comptait 471). Il fallait prendre en ligne de compte les nouveaux venus au parti et ceux qui se sont illustrés par leur fidélité et leur engagement dans les activités du parti.

Pierre Moussa, 78 ans, ancien ministre du Plan et président de la commissaire de la CEMAC a été désigné secrétaire général. Le nettoyage s'est surtout effectué au niveau du secrétariat permanent (15 membres contre 12 au précédent) où six anciens membres ont été remplacés, à l'exception de Fernand Sabaye (chargé des affaires de justice et des droits humains), Esther Gayama Ahissou (chargée de la condition, à l'enfance et à la famille), Hyacinthe Ongotto (chargé de l'administration), Accel Arnaud Ndinga Makanda (chargé des ressources humaines), Joseph Mbossa (chargé des affaires électorales, à l'administration du territoire et à l'urbanisme), Evelyne Tchichelle Moe Poaty (chargée à l'environnement et au développement local durable).

Sept personnalités ont fait leur entrée: Gabriel Ondongo (Organisation et mobilisation), Jean-Pierre Manoukou-Kouba (Affaires économiques), Thierry Hobié (Finances, équipement et patrimoine), Eugène Mbanzoulou (Education), Pauline Issongo (Affaires sociales), Aristide Ngakosso Ngama (Affaires de défense et de sécurité), Parfait Iloki (Communication et technologies de l'information), Marien Mobondzo Endzonga (Culture, jeunesse, civisme et sports).

Parmi les cadres débarqués du secrétariat permanent figurent Michel Ngakala, Jeanne Françoise Leckomba Loumeto-Pombo, Denis Marie Auguste Gokana, Michel Mahinga, Jean-Michel Mavoungou Ngot, André Massamba, Serge Michel Odzocki.

Une commission de contrôle et de vérification de 7 membres, dirigée par Serge Michel Odzocki, et un comité d'honneur de 44 membres a également été mis en place.

Le congrès s'est déroulé sans incident. Mais, tous les partis du Rassemblement de la majorité présidentielle n'ont pas intégré le PCT. Ils gardent leur autonomie, tout en demeurant ses alliés.

Le nouveau secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, a félicité les congressistes et le Président du comité central pour la confiance placée en lui. Il a rendu hommage à son prédécesseur *«pour avoir, tout le long de son mandat, conduit le parti avec méthode, dévouement, dynamisme et efficacité»,* a-t-il affirmé.

Côte à côte, le secrétaire général entrant et le sortant ont déposé le 31 décembre, une gerbe de fleurs sur la stèle du président-fondateur du PCT, Marien Ngouabi. En marge de la commémoration du cinquantenaire de la création de ce parti en 1969. Une cérémonie marquée par la présence de Denis Sassou-Nguesso, venu remercier les nouveaux membres du comité central.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Construire, pas calomnier !

Mgr l'Archevêque a pris le temps pour bien peser la gravité de la situation. Il a pris du temps pour rédiger sa réflexion et la donner à lire aux fidèles. Dans toutes les paroisses de la circonscription, les fidèles ont pu entendre sa voix résonner dans son message de Noël, véritable cri de douleur vers son clergé et son peuple de fidèles: *«La paix pour mon peuple et ses fidèles»*, tiré du Psaume 84. *«Oui, paix à toi Peuple de Dieu de l'archidiocèse de Brazzaville dont le quotidien est marqué par des difficultés de toutes sortes… auxquelles se sont ajoutées des déceptions et des souffrances morales provoquées par le contre-témoignage de certains de tes pasteurs.»*

Son message, Mgr Anatole Milandou l'a voulu un cri de douleur du Pasteur qu'il est ; l'expression d'une invite à incruster dans l'agir des prêtres et des laïcs une cohérence tirée de la foi à l'image de Marie. On ne peut à la fois détruire et construire. On ne peut prétendre assainir et mener, par réseaux sociaux interposés, une campagne de calomnies et de discrédit. On ne peut surtout, déplore-t-il fermement, inventer de toutes pièces des mensonges qu'on s'impose comme des vérités.

Ce journal, catholique, s'était dit surpris et indigné par une opération apparemment surgie des flancs mêmes de l'Eglise locale et menée au nom d'une hypothétique dénonciation des déviances.

Il y a deux mois, nous écrivions qu'on ne peut bâtir en fragilisant les fondements. Avec ses mots dans la lettre pastorale de Noël et dans l'interview exclusive qu'il nous a accordée, Mgr Milandou redit que jeter de l'opprobre sur quelques-uns, sur la place publique, peut aboutir à discréditer l'ensemble de la communauté des croyants. Il reconnaît volontiers que l'Archidiocèse de Brazzaville souffre de l'indélicatesse de certains de ses clercs. Il invite instamment au retour *«à une vie sacerdotale plus ancrée dans la célébration de l'Eucharistie, de la Liturgie des Heures, de la méditation quotidienne de la Parole de Dieu, de la récitation du chapelet».*

Et comme son message veut toucher tous les aspects de la vie sacerdotale, Mgr Milandou fait des recommandations aussi sur l'un des aspects les plus souvent décriés dans l'opinion des fidèles: le laisser-aller comptable des ressources. *«Que la gestion des biens mobiliers et immobiliers des finances de nos paroisses et de notre diocèse se fasse en toute transparence… Ce sont vos exemples de bons gestionnaires dans vos paroisses et de vos charges diocésaines qui seront déterminants pour la réforme que vous appelez de vos vœux»,* souligne-t-il. En d'autres termes: le constat fait, même dans la maladresse du recours aux réseaux sociaux, peut être recevable. Les réformes à mener engagent tout le monde. Est-on prêt à entreprendre ensemble ce chemin?

Albert S. MIANZOUKOUTA

FONEA

Session inaugurale du comité de direction

La session inaugurale du Comité de directionj du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) s'est tenue lundi 23 décembre dernier au siège de l'AOGC à Brazzaville sous la direction de Sylvestre Didier Mavouezela, son président. Les membres du comité ont adopté un plan stratégique 2020-2023 qui sera traduit chaque année en programme d'activités. Tout comme un plan intérimaire a été validé, il servira de balise pour les trois prochains mois.

Cette session se tient dans un contexte où, d'un côté, il y a des jeunes sans emplois qui expriment leur impatience, et de l'autre des entreprises en quête d'une main d'œuvre qualifiée dont le défaut entrave leur compétitivité. L'ordre du jour de cette session a porté, entre autres, sur la présentation du FONEA; les questions budgétaires et financières; le logo du FONEA ; le relevé des décisions.

Après échanges et débats, les membres du comité ont adopté cinq résolutions, à savoir: le programme intérimaire; la réalisation d'un plan stratégique; le logo du Fonds; le choix d'un cabinet comptable pour le comité d'audit; la réalisation d'une étude globale sur la politique de rénumération.

Dans son allocution, le président du Comité a remercié le Président de la République, pour la confiance témoignée en sa per-

Sylvestre Didier Mavouezela

sonne en lui confiant les charges de président du comité de direction aussi importante dans le dispositif de création d'emploi et d'apprentissage dans le pays.

Il a félicité l'ingéniosité du Gouvernement d'apporter des solutions idoines aux problèmes liés à l'employabilité et l'apprentissage dans le milieu juvénile. *«Cet élan de gratitude a été étendu aux responsables des différentes Institutions qui ont bien voulu désigner les membres de ce comité de direction».*

Sylvestre Didier Mavouezela a rappelé le contexte juridique et institutionnel dans lequel s'ouvre cette session marquée, selon lui, par l'adresse sur l'état de la nation, du président de la République, *«au cours de laquelle il a souligné l'intérêt porté à la création du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage»*, a-t-il fait savoir.

Le président du Comité a proposé une démarche salutaire pour aider les jeunes en quête d'emplois. *«Il nous faut organiser la rencontre de ces jeunes avec les entreprises. L'employabilité des jeunes et le moyen parb excellence pour faciliter cette rencontre. D'ailleurs le président de la République dans son dernier message sur l'état de la nation nous le rappelle: Dans ce monde, de plus en plus moderne, l'emploi des jeunes ne peut être traité sans l'employabilité, l'employabilité entendu comme le conditionnement en vue de leur utilisation adéquate sur le marché du travail»,* a-t-il dit.

Après cette allocution, il s'en est suivie la visite des locaux affectés à la direction générale du FONEA.

Pascal AZAD DOKO

SOLIDARITE

Un bateau humanitaire au chevet des populations sinistrées

«Ville de Brazzaville» est le nom du bateau humanitaire mis à flot le 24 décembre dernier pour Bétou, dans le département de la Likouala. Il va apporter de l'aide aux victimes des inondations qui touchent 21 localités situées le long du fleuve Congo et ses affluents. A bord de ce convoi, 260 tonnes de médicaments, des vivres et de non vivres. Antoinette Dinga Dzondo, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, et Fidèle Dimou des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ont assisté au départ du convoi fluvial.

Le bateau humanitaire

Au total, 180.000 sinistrés sont enregistrés, victimes des inondations dévastatrices. *«Nous avons constitué 13 axes pour atteindre les 21 localités touchées par ces inondations par bateau et par route. Les équipes multidisciplinaires civiles et militaires sont composées des gens formés. Sur place, elles vont travailler avec les autorités locales, les ONG, la Croix-Rouge»,* a indiqué Mme Antoinette Dinga Dzondo.

Du point de vue logistique, *«le bateau n'était pas compris dans le devis établi. Nous l'avons inséré après, quand on a compris que tout ne pouvait pas aller par la route. Il y a dans ce bateau six équipes qui vont s'arrêter à Mossaka, Liranga, Makotipoko, jusqu'à Bétou. Là-dedans, nous avons 260 tonnes de vivres et non vivres plus des médicaments pour chaque localité»*, a expliqué la ministre.

Pour avoir ces vivres et non vivres, *«ce n'était pas facile»*, a-t-elle fait savoir. Et pour cause: *«les fournisseurs n'avaient pas toutes les quantités sur place. Il a fallu en faire venir de Pointe-Noire. Pour les médicaments, nous n'avons pas trop eu de difficultés lorsqu'on a consulté la liste. Tout a été trouvé à Brazzaville. Il a fallu faire le colisage selon la pathologie de chaque localité. Nous avons travaillé avec la centrale d'achat des médicaments»,* s'est-elle réjouie.

Le bateau, par contre, *«il fallait le louer, faire la révision et mettre le carburant. Nous remercions la SNPC qui nous a aidé. 47 mille litres de gas-oil ont été disponibilisés. C'étaient des coûts supplémentaires»,* a fait savoir Antoinette Dinga Dzondo.

Le ministre des Transports s'est, quant à lui, réjoui de la navigabilité sur le fleuve du Congo. *«Surtout en cette période de crue. C'est le moment idéal pour que les bateaux puissent naviguer en toute sécurité de Brazzaville à Bétou via les localités riveraines»*, a dit Fidèle Dimou qui a évoqué quelques difficultés financières pour remettre à flot les cinq autres bateaux de type *«Ville de Brazzaville»*. *«Nous avons un dossier pendant au Trésor public, d'une valeur de 180 millions de F.Cfa. Si cet argent peut être débloqué, nous aurons 5 autres bateaux de ce type qui pourront transporter les voyageurs et les marchandises».*

Alphonse Kani, directeur général de la Société congolaise du transport fluvial (SOCOTRAF), a apporté quelques précisions sur la navigabilité du Congo en ce moment: *«Il est navigable en lui-même toute l'année de Brazzaville à Mossaka. Quand nous rentrons dans les affluents, c'est une navigation périodique»*, a-t-il précisé.

A noter qu'un autre convoi, routier celui-là, est parti de Brazzaville le 28 décembre avec 310 tonnes dont 125 tonnes de vivres et non vivres et 185 tonnes de médicaments pour répondre aux besoins urgents des populations en détresse dans la partie Nord du pays des suites des inondations, conséquence dramatique du dérèglement climatique. Elles vivent des moments de grande souffrance, au même titre que les populations des quartiers Madibou, L'Ombre, La Base, Mfilou, Makabadilou, Nagamakosso, victimes quant à elles des alluvions et ensablement.

KAUD

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°348/2019/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	**20228 du 20-05-19**	Sect P14 (ex. BD), bloc 279 ; Plle 15 ; Sup : 374,48m²	**9, RUE MOUALI (QUARTIER MIKALOU II)**	**6-BZV**	**OBEMBO Elisabeth**
2	**21050 du 02-12-19**	Sect AT2, bloc 118 ; Plle 8 ; Sup : 247,54m²	**RUE NGATALI**	**7-BZV**	**DONGOU Claudia**
3	**20293 du 06-06-19**	Sect B, bloc - ; Plle 03 ; Sup : 954,23m²	**QUARTIER LOUARA (DERRIERE LE CENTRE SNE)**	**PLATEAUX**	**NGOUELONDELE MONGO Emmanuel**
4	**21045 du 29-11-19**	Sect AT, bloc 4 (ex.45 ; Plle 37bis (ex.56) ; Sup : 318,33m²	**31, RUE MAKOUARI PHILIPPE**	**4-BZV**	**DONGOU WAME Maellys Esther**
5	**21058 du 05-12-19**	Sect PA, bloc 13 ; Plle 6(ex53) ; Sup : 362,81m²	**53, AVENUE DE LA BASE (QUARTIER BATIGNOLLES)**	**4-BZV**	**GAMBIA Philippe Wilfrid**
6	**21042 du 29-11-19**	Sect AT, bloc 2 (ex 79) ; Plles 28 - 29 (ex 29) ; Sup : 312,88m²	**39, RUE SOUNGUI (QUARTIER NGAMBIO)**	**4-BZV**	**DONGOU WAME Maellys Esther**
7	**9681 du 18-03-14**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 39.855,52m² soit 3ha 98a 55ca 52	**VILLAGE KINTELE**	**POOL**	**Famille PONGAULT**
8	**21044 du 29-11-19**	Sect BD4, bloc 183 ; Plle 2 ; Sup : 1.580,76m²	**13, RUE DE LA GRACE**	**9-BZV**	**DONGOU Armel Silvère**
9	**20959 du 07-11-19**	Sect W, bloc 9 ; Plle 14 ; Sup : 713,31m²	**02, RUE OLLY**	**9-BZV**	**AWAMOUE AMIOTH Pierre**
10	**21040 du 29-11-19**	Sect P9, bloc 71 ; Plle 4 ; Sup : 198,64m²	**54BIS, RUE BALLOYS**	**5-BZV**	**DONGOU Armel Silvère**
11	**19949 du 14-02-19**	Sect CF, bloc 46 ; Plle 1 ; Sup : 400,00m²	**RUE NGOYO (QUARTIER NGAMAKOSSO)**	**6-BZV**	**NGAKOSSO Alain Bruno Richard**
12	**19715 du 03-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m²	**VILLAGE MOUTOH**	**POOL**	**TSOWELA Claudio**
13	**21043 du 29-11-19**	Sect AT2, bloc 122 ; Plle 7 ; Sup : 342,26m²	**1, RUE MALONGA**	**7-BZV**	**DONGOU Arielle Helena Marvina**
14	**2001 du 07-3-19**	Sect AT2, bloc 99 ; Plle 15 ; Sup : 198,00m²	**21, RUE NGAMBELE (QUARTIER NGAMABA)**	**7-BZV**	**LOUFOUAKENDA Natacha**
15	**21037 du 29-11-19**	Sect P7, bloc 71 ; Plle 14 ; Sup : 269,23m²	**800, RUE MOUKOUKOULOU**	**4-BZV**	**DONGOU Armel Silvère**
16	**21071 du 09-12-19**	Sect P1, bloc 19 ; Plle 25 ; Sup : 211,15m²	**27BIS, AVENUE MAYA-MAYA**	**3-BZV**	**LIKOUMANA Patrick Alain**
17	**21039 du 29-11-19**	Sect P11, bloc 9 ; Plle 1 ; Sup : 284,15m²	**1226BIS, RUE NKOUMA**	**5-BZV**	**DONGOU Armel Silvère**
18	**21054 du 05-12-19**	Sect P4, bloc 56 ; Plle 07 ; Sup : 199,44m²	**57BIS, RUE MAKOTOPOKO**	**4-BZV**	**OBOA André Lionel**
19	**21038 du 29-11-19**	Sect AT2, bloc 122 ; Plle 5 ; Sup : 253,62m²	**RUE MALONGA**	**7-BZV**	**DONGOU Armel Silvère**
20	**20885 du 16-10-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m²	**KINTELE (QUARTIER ISSOULI)**	**POOL**	**OSSA Julien**
21	**21049 du 02-12-19**	Sect P10, bloc 100 ; Plle 27 (ex10) ; Sup : 344,20m²	**63, RUE EWO**	**5-BZV**	**DONGOU Armel Silvère**
22	**20886 du 16-10-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.095,46m²	**KINTELE (QUARTIER ISSOULI)**	**POOL**	**OSSA Julien**
23	**21041 du 29-11-19**	Sect AT, bloc 4 (ex 45) ; Plle 37 ; Sup : 360,03m²	**33, RUE MAKOUARI PHILIPPE**	**4-BZV**	**DONGOU Arielle Helena Marvina**
24	**19716 du 03-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m² soit 1ha	**VILLAGE MOUTOH**	**POOL**	**EYELEGOLY ITOUA née EBENGUE Claire Isabele**
25	**20887 du 16-10-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 394,79m²	**KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE)**	**POOL**	**OSSA Mikaël Jivot**
26	**21062 du 05-12-19**	Sect C, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000m²	**DERRIERE LYCEE D'ETOUMBI (Qtier KOSSOLOBA)**	**CUVETTE-OUEST**	**AMONGO Maixent Blaise**
27	**20884 du 16-10-19**	Sect P11, bloc 114 ; Plle 36 (ex35) ; Sup : 411,01m²	**130, RUE LOUINGUI**	**5-BZV**	**BOKAMBA MOKEMIABEKA Gervais Didace**
28	**17157 du 22-11-17**	Sect -, bloc - ; Plles 8 et 9 ; Sup : 605,62m²	**DJIRI**	**POOL**	**Enfants FOUTOUKA**
29	**16847 du 13-09-17**	Sect -, bloc - ; Plles 1, 2 23 et 24 ; Sup : 1.600, 00m²	**INTALI LIFOULA**	**POOL**	**Enfants FOUTOUKA**
30	**17136 du 18-12-17**	Sect -, bloc - ; Plles 4 et 9 ; Sup : 800,00m²	**KINTELE**	**POOL**	**FOUTOUKA VINGA Oldie Murielle**
31	**6830 du 19-11-12**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.528,64m²	**QUARTIER COMO**	**PLATEAUX**	**OKO-NGATSONGO**
32	**21059 du 05-12-19**	Sect P6, bloc 50 ; Plle 10 ; Sup : 193,31m²	**139, RUE LOUINGUI**	**5-BZV**	**AUBIN ETOTAULT Beni Mazzarine**
33	**21035 du 29-11-19**	Sect P5, bloc 28 ; Plle 06 ; Sup : 356 ,22m²	**69, RUE OSSELE**	**4-BZV**	**NDIBOU Joseph**
34	**17177 du 29-12-17**	Sect P3, bloc 67 ; Plle 5 ; Sup : 358,53m²	**102, RUE MBETIS**	**3-BZV**	**TCHIKANGOUA Jean Claude**
35	**20917 du 22-10-19**	Zone non cadastrée ; Sup : 409,90m²	**QUARTIER DJIRI PONT (TERRE IWEME)**	**POOL**	**DIONGAS TOUCASS Marie-Jeanne Corine**
36	**20839 du 07-10-19**	Sect P8, bloc 189 ; Plle 6 ; Sup : 335,04m²	**132, RUE FRANCEVILLE**	**4-BZV**	**Enfants MABIALA**
37	**20889 du 17-10-19**	Sect P8, bloc 133 ; Plle 11 (ex 9) ; Sup : 222,43m²	**89, RUE SIBITI**	**4-BZV**	**Enfants MABIALA**
38	**21046 du 29-11-19**	Sect BG (exBD), bloc 73 (ex 6) ; Plle 45 (ex 987) ; Sup : 257,05m²	**54, RUE ANDZION (QUARTIER MATARI KOMBO)**	**9-BZV**	**ONANGA Prisca Ginette**
39	**21120 du 19-12-19**	Sect P7suite, bloc 10 ; Plle 67 ; Sup : 372,79m²	**1597, AVENUE DES TROIS MARTYRS**	**4-BZV**	**DONGOU Christ**
40	**20253 du 05-11-19**	Sect P7, bloc 105 ; Plle 13 ; Sup : 308,91m²	**514, RUE DJOUARI**	**4-BZV**	**MOKONO Maëlig Yanis**
41	**20630 du 18-09-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m²	**NDIBOU (PK45 INGIÉ)**	**POOL**	**MAYOLAS Jean Guy Blaise**
42	**21026 du 25-11-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m²	**VILLAGE MOUTOH**	**POOL**	**LEBELA Chancelvie Alphonsiha**
43	**13777 du 22-12-15**	Sect P16A, bloc 24 ; Plle 12 ; Sup : 522,00m²	**RUE MBOMO (PETIT CHOSE)**	**6-BZV**	**MENGA Louis**
44	**21009 du 21-11-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 596,41m²	**NGAMBIO (COMMUNE DE KINTELE)**	**POOL**	**SIDI MOHAMED SIDI**
45	**13778 du 22-12-15**	Sect P16A, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.340,00m²	**RUE NIARI (QUARTIER TALANGAÏ)**	**6-BZV**	**MENGA Louis**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le **30 décembre 2019**
Le C/hef de Bureau,

Gilbert MBANDZA.

POLITIQUE

Pascal Tsaty-Mabiala demande le report de l'élection présidentielle

A moins de deux ans de l'élection présidentielle, l'opposition politique congolaise est montée au créneau. Elle a demandé, jeudi 26 décembre dernier, au cours d'une conférence de presse animée par Pascal Tsaty-Mabiala son chef de file, sur la vie politique nationale. Le chef de l'opposition a aussi partagé leur vision du Congo et *«non pas seulement vous traduire notre réponse au message du chef de l'Etat»*, a-t-il dit.

Pascal Tsaty-Mabiala

Pascal Tsaty-Mabiala a réitéré l'engagement de sa plateforme à sublimer la nation plus que tout, à privilégier l'intérêt général face aux intérêts partisans. Il a donc inscrit sa conférence de presse dans une dynamique de paix, d'unité et de progrès.

Pour le conférencier, le discours du chef de l'Etat ne change rien au quotidien des Congolais et au discours politique. *«Que des sujets! Parfois avec superfluité: l'éducation, la santé, l'employabilité des jeunes, mais aussi des thématiques comme la gouvernance, la lutte contre les antivaleurs, et singulièrement la corruption, face auxquelles l'échec du Gouvernement... Et que dire de la vacuité sur le dialogue, le silence sidérant sur les questions politiques, notamment la libération des deux candidats à la dernière élection présidentielle qui participe pourtant de l'apaisement et de la réconciliation nationale, tout comme de l'élection présidentielle de 2021 dont il n'a été dit aucun mot»*, a-t-il rappelé.

Pourtant, *«le Président de la République a un devoir de vérité vis-à-vis des Congolais. A ce titre, apporter des réponses aux questions que se posent les citoyens est un devoir moral»,* a estimé le chef de file de l'opposition.

Dans le cadre de cette lutte contre la corruption, par exemple, il pense que le pari semble perdu en raison, selon lui, *«des atermoiements constatés depuis bien longtemps. Le Congo a commencé à se saisir de ce phénomène au début des années 2000, avec la mise en place d'un cadre légal, en ratifiant les conventions des Nations Unies et de l'Union africaine à ce sujet… Pourtant en 2019, notre pays est toujours classé parmi les pays les plus corrompus au monde. Les indicateurs annuellement publiés par les organismes indépendants comme Transparency international, dont la crédibilité en la matière ne peut être mise en doute, le démontrent fort bien»*.

Pendant près de deux heures d'adresse au Parlement, a estimé Pascal Tsaty Mabiala, *«le Président de la République a superbement ignoré de tracer une perspective d'apaisement politique dans le pays»*.

Préoccupée par l'élection présidentielle de 2021, l'opposition politique congolaise a rappelé que les joutes électorales sont, dans la plupart des cas, sources de conflits lorsqu'elles sont mal organisées. *«De 1959 à 2016, notre histoire politique liée à l'élection est marquée par des parenthèses de sang»*.

L'opposition politique congolaise a marqué son attachement à la paix. *«D'où notre interpellation maintes fois répétée à l'endroit du président de la République, à préserver la quiétude des Congolais en organisant une élection dont l'issue mettra tout le monde d'accord»,* a déclaré Pascal Tsaty Mabiala qui était entouré des autres leaders de cette plateforme politique de l'opposition, à l'exception de Guy-Brice Parfait Kolélas, leader de l'UDH-Yuki, le grand absent de la cérémonie.

Consciente des pesanteurs et du manque de volonté manifesté, selon le conférencier par le Gouvernement, l'opposition politique entend accorder tout son intérêt à la crédibilisation des processus électoraux dans le pays. *«Nous devons réfléchir à la meilleure voie possible qui conduise notre pays vers une alternance apaisée après tant d'années de pouvoir PCT»*, a-t-il précisé.

Et d'ajouter: *«Sans alternance, on ne peut parler de démocratie. Et l'alternance dans notre pays n'est possible que si la question de la gouvernance électorale est fondamentalement réglée…Il s'agit là d'une question existentielle et préjudicielle pour le Congo dont l'abaissement des principaux indicateurs sociaux, économique et culturels ne peut laisser impassible tout patriote»*.

De ce fait, *«pourquoi rejeter le dialogue fraternel et réparateur qui sous d'autres cieux a permis des avancées significatives, quoique n'étant pas la panacée. Et ceux qui le rejettent, que proposent-ils d'autre? La force, l'insurrection?»,* s'est-il interrogé.

Pour l'opposition politique, il ne peut y avoir d'élections crédibles dans les 12 mois à venir en l'absence d'un corps électoral fiable résultant d'une refonte du fichier électoral actuel. *«S'y ajoutent l'introduction de la biométrie, la restauration de la CENI, le découpage électoral, l'application des décisions découlant de la concertation de Ouesso, notamment la plafonnement des frais de campagne électorale. Ce travail titanesque non encore commencé ne peut être réalisé en moins de deux ans tout en tenant compte de l'exécution du programme avec le FMI»,* a indiqué Pascal Tsaty Mabiala, tout en faisant la suggestion sur un report de l'élection présidentielle, sur la base d'un consensus, à une date qui permettrait de *«régler en profondeur la question de la gouvernance électorale»*.

Ce qui aurait pour conséquence, selon lui, la mise en place d'un Gouvernement de consensus et d'union nationale chargé de préparer cette élection, d'exécuter le programme du FMI, de conduire les affaires de l'Etat pendant une période déterminée; la prorogation du mandat du président de la République avec tous les pouvoirs constitutionnels qui s'y rattachent, et avec interdiction pour lui de se présenter à la prochaine élection présidentielle; l'organisation groupée de toutes les élections; le retour de tous les exilés reconnus comme tels; l'adoption d'un pacte républicain dont le but est la construction d'une conscience patriotique, démocratique et républicaine, au profit de la paix, de l'unité nationale et du progrès inclusif du pays.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les conseillers ont validé le programme d'activités 2020

Installé officiellement le 16 décembre 2019, le Conseil économique, social et environnemental a tenu la première session de sa mandature du 20 au 23 décembre, sous l'égide de Mme Emilienne Raoul, sa présidente.

Mme Emilienne Raoul

Les communications développées ont porté sur des thèmes divers ayant une prégnance sur la réalité quotidienne à laquelle est confronté le pays dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit des objectifs du développement durable; les éléments pour un plan de relance et de stabilisation de l'économie congolaise; la protection sociale; les bébés noirs; les défis et perspectives de l'enseignement supérieur au Congo et l'environnement.

Le thème sur les éléments pour un plan de relance et de stabilisation de l'économie congolaise, développé par le Dr Kitsoro Firmin Kinzounza, a eu pour but de fournir aux conseillers les outils de compréhension de relance et déstabilisation de l'économie nationale par l'investissement dans le secteur agro-pastoral avec exclusivement les ressources internes.

Le plan envisagé comprend deux volets: la relance de l'économie qui vise à mobiliser les ressources financières internes devant permettre d'éponger tout ou partie des dettes intérieure et extérieure, d'une part; d'autre part, de disposer des financements permettant de démarrer les projets de diversification de l'économie. Et la stabilisation de l'économie qui vise essentiellement à consolider les acquis du plan de relance et à préparer le lancement du PND.

Pour se faire, Dr Kitsoro Firmin Kinzounza préconise 21 mesures dans le cadre de la mobilisation des ressources internes en vue de financer l'investissement et diversifier l'économie dont: le rapatriement des avoirs des corps d'élite au sein des administrations fiscales dans les comptes privés; la création des corps d'élite au sein des administrations fiscale et douanière; le rapatriement et remise des avoirs en devises à l'étranger de toutes les entités publiques et toutes les entreprises où l'Etat est actionnaire y compris les filiales de ces entités dans les comptes offshores; le lancement d'une études sur les exonérations de la charte des investissements pour retirer les avantages dont bénéficient les opérateurs qui n'ont pas réalisé les investissements prévus; la publication par le Gouvernement, tous les trimestres d'un rapport de réconciliation des recettes pétrolières, forestières et minières sur la base des faits générateurs de ces recettes et celles recouvrées par le Trésor public, etc…

Sur la protection sociale, thème développé par Florent Niama, conseiller technique au ministères des Affaires sociales, les conseillers ont pris connaissance des statistiques sur l'accès des populations aux soins de santé. *«40% des Congolais renoncent aux soins par manque d'argent; 25% renoncent au médicaments pour indisponibilité du produit et 25% aux soins pour des files d'attente»*, a expliqué l'orateur.

Selon lui, l'accentuation des difficultés sociales des populations est si grande que le Conseil devrait s'impliquer et préconiser les mesures de relève de la protection sociale non contributive.

Les conseillers ont par ailleurs adopté le programme d'activités 2020. Il s'agit des thématiques suivants: Eléments de relance et de stabilisation de l'économie congolaise; enjeux et perspectives de la dette congolaise; implication des accords de libre-échange continentale africaine dans l'économie congolaise; la prise en charge des maladies chroniques (nécessité de recourir aux médicaments génériques); création d'emploi pour les jeunes: quelles stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes à mettre en œuvre?; lutte contre les faux médicaments et les substances illicites; formation et l'employabilité des jeunes; relance et revalorisation du folklore national; contribution à la protection, la prévention et la valorisation de l'environnement; meilleure connaissance des problèmes et des projets environnementaux au Congo.

La présidente a mis à la disposition des conseillers l'information sur le budget de la structure exercice 2020. *«Il s'est agi essentiellement du montant de 900.000.000 de F.Cfa qui ne peut couvrir les charges du Conseil. Pour assurer ses missions convenablement, le budget attendu du Conseil doit être estimé à la somme de 3.671.058.000 de F.Cfa, réparti comme suit: fonctionnement (2.279.000.000 F.Cfa) et investissement (1.392.000.000 F.Cfa)»*, indique le communiqué final.

En outre, quatre commissions ont été mises en place.

Clôturant les travaux de cette session, Mme Emilienne Raoul a regretté le fait que son Institution ne soit pas en mesure des bénéficier des prestations qu'offrent les Organisations auxquelles il était affilié. *«Il faudra attendre d'être à jour de nos cotisations pour réintégrer ces grandes familles et bénéficier de leur programme de soutien et d'accompagnement, pour qu'à notre niveau nous participons au développement de notre pays»*, a-t-elle déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

L'ensablement et les érosions créent des zones sinistrées dans l'environnement urbain

Les pluies qui s'abattent sur Brazzaville, dont celle du mercredi 1er janvier 2020 dans la matinée, continuent de causer des dégâts. Sur l'avenue de la Révolution à Djiri, dans le neuvième arrondissement, de nombreuses maisons sont écroulées. L'ensablement et les érosions risquent de faire disparaitre le quartier Bikaroua. Dans la même zone, les pylônes de la société Energie électrique du Congo sont menacés. A Mfilou, dans le septième arrondissement, des habitations sont dévastées, surtout au quartier Ngambio, par des coulées de boue et de sable. Des véhicules sont enfouis sous le sable. Nombre de gens tentent de protéger leurs propriétés avec des sacs de sable, qui malheureusement sont emportés par la furie des eaux pluviales. Talangaï a connu le même cauchemar. Sur la deuxième sortie Nord, à l'arrêt ''Trois voleurs'' avant l'érosion Liboulou, les véhicules ne peuvent pas progresser à cause de l'ensablement.

Fêtes de fin d'année: gare à la «Janviose»!

Les fêtes de fin d'année sont passées. Une grande ferveur s'est emparée des Brazzavillois. Certains ont donné dans l'exagération. *«Ils s'adonnent à des dépenses somptuaires, oubliant que la fin d'année ne signifie pas la fin du monde»,* a fait remarquer quelqu'un en constatant la frénésie des 24 décembre et 31 décembre au marché Total, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Attention à la «Janviose»!

La deuxième station piscicole domaniale de Mindouli complétement réhabilitée

La production de poissons d'eau douce reprendra très bientôt à Mindouli dans le département du Pool. Les vingt et un étangs que comptait cette station piscicole ont été remis en l'état et ensemencés pour une capacité de production de cinq cent mille alevins par an. D'après le responsable de cette station piscicole, Emmanuel Banimba, l'Etat congolais va reprendre la gestion du site dès février 2020. Plus de mille quatre cents pisciculteurs locaux vont bénéficier de ce projet d'urgence et de relance de la production, grâce l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La Fondation Brasco a invité les conducteurs à une consommation d'alcool responsable

A la veille des fêtes de fin d'année et du nouvel an, la Fondation des Brasseries du Congo (Brasco) avait lancé le 20 décembre dernier à Brazzaville, une campagne de sensibilisation sur l'abus d'alcool nocif à la conduite des véhicules: *«Boire ou conduire, il faut choisir»*.

Une quête en faveur des victimes d'inondation

L'association des ressortissants du monde d'eau (AREM'EAU) a lancé le 21 décembre dernier à Brazzaville une collecte de fonds pour assister les populations touchées par les inondations dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, de la Likouala et de la Sangha. Plus de cent mille personnes sont concernées dans les localités de Mossaka, Loukoléla, Liranga, Tokou, Bokoma, Bokouandé, Tchikapika, Pikounda. Les fonds collectés sont estimés à la somme d'un million cent quatre-vingt- trois mille francs Cfa. L'association avait reçu de la diaspora trois millions deux cent-cinquante mille francs Cfa.

Des retenus «injustifiés» sur les salaires ou les épargnes

C'est ce dont seraient coutumières certaines banques de la place, se plaignent bon nombre de gens. Tant et si bien que les victimes se demandent si ces retraits ne sont pas opérés à dessein. Un élément de la Garde républicaine a vociféré dans le hall de sa banque à cause d'une retenue de 30.000 francs CFA sur son salaire net qu'il ne comprend absolument pas. *«Quand vous vous adressez au service clientèle, l'on vous répond, après un moment de vérification, qu'il s'agit d'une erreur. On a du mal à y croire quand on sait qu'il ne s'agit pas d'un travail fait par un robot»,* s'est désolé un autre militaire ayant subi lui aussi ce désagrément.

Les escrocs ont infiltré le e-commerce

Avec l'avènement des TIC (Technologies de l'information et de la communication), le monde est devenu un village planétaire tant et si bien qu'il s'est développé une grande gamme d'escroquerie par le Net. La possibilité de payer désormais une marchandise n'est pas sans conséquence. Les escrocs ont infiltré le circuit. Comment procèdent-ils? Ils vous allèchent par des produits qu'ils publient sur les réseaux sociaux. Une fois que vous faites votre choix, ils vous exigent une avance avant livraison. Et une fois l'avance, ils deviennent injoignables!

La Case Makoko attribuée au roi des Batékés, à Brazzaville

Après 63 ans de jouissance de la parcelle abritant la Case Makoko à Ouenzé, dans le cinquième arrondissement, l'Etat congolais a décidé, lors du conseil des ministres du 23 décembre dernier, d'attribuer cette propriété au roi des Batékés. C'est par l'arrêté n°1966 du 2 juillet 1956 que l'Etat français avait attribué à titre définitif cette parcelle de terrain d'une superficie de 1280 m2 au roi Makoko, au Moyen Congo.

DÉFENSE

60 ans d'indépendance: la Force publique invitée à élever le niveau sur tous les secteurs d'activité

Moment de communion devenu une tradition, le Réveillon d'armes s'est déroulé dans l'enceinte du ministère de la Défense nationale mardi 31 décembre 2019. Sous le patronage du Président de la République, chef suprême des armées, Denis Sassou-Nguesso. Qui a donné des orientations à la Force publique exhortée à élever le niveau sur tous les plans pour mieux aborder les festivités marquant la célébration des 60 ans d'indépendance du Congo. Mais aussi de faire que dès janvier 2020, toutes les zones militaires de défense s'inspirent de l'initiative engagée par la zone militaire de défense n°1 Pointe-Noire, dans la production agricole et animale.

Le président de la République serrant la main du personnel de la Force publique (Ph. CIP/Bouka)

Dans son discours-bilan, le chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), coordonnateur du groupe d'anticipation stratégique (GAS), le général de division Guy-Blanchard Okoï, a rappelé que les membres de la Force publique ont su traduire dans les faits les orientations reçues du Chef de l'Etat en 2018.

Au niveau interne par exemple, a-t-il précisé, le déploiement et la mobilisation de la Force publique dans le département du Pool, conformément à l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, a conduit à la réduction progressive et significative de l'insécurité dans ce département. Au niveau international, la participation de la Force publique auprès de la MINUSCA, en Centrafrique, est une autre avancée significative.

En 2020, a souligné le général Okoï, la Force publique s'est fixée les objectifs suivants: poursuivre la mise en œuvre des outils qui permettront de normer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité. Cet objectif devra permettre entre autres d'engager une démarche d'amélioration des capacités opérationnelles des unités territoriales de manœuvre ; renforcer la gestion des matériels, ainsi que les capacités de l'Unité de police constituée du Congo; opérationnaliser le génie militaire ; renforcer l'Ecole de génie travaux.

Le président de la République, Chef suprême des armées, Denis Sassou-Nguesso a, pour sa part, félicité la Force publique qui a su mettre en œuvre avec efficacité les orientations de 2018 selon le principe de faire beaucoup avec peu. Il a fait allusion aux actes terroristes déjà visibles dans certains pays voisins du Congo comme le Cameroun, la République Démocratique du Congo, sans oublier le Tchad. Il a exhorté la Force publique à être attentive et vigilante afin de ne pas exposer les Congolais.

S'agissant du 60e anniversaire de l'indépendance du Congo qui sera célébré en 2020, le Chef de l'Etat a affirmé que la Force publique doit élever son niveau sur tous les plans: *«Nous devrions aborder cette échéance avec optimisme, fierté et engagement. La Force publique devra élever son niveau dans tous les secteurs d'activité, sur le plan de la discipline, de l'organisation et sur le plan opérationnel. Au niveau de l'équipement de la Force publique, des efforts devront être engagés par le Gouvernement. Dès le mois de janvier, la Force publique devra s'organiser fortement, et tous ensemble, nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi».*

Le Président de la République a invité les commandants des zones militaires de défense à pratiquer l'agriculture à l'exemple de la zone militaire de défense n°1-Pointe-Noire où les officiers, sous-officiers et hommes de rang se sont lancés dans les activités de production agricole et animale. *«Une initiative qui a été engagée là-bas, je ne dis pas avec succès, mais, une initiative forte qui a consisté à entraîner la Force publique dans l'effort de production agricole et animale. Tous les commandants des autres zones devraient dès janvier 2020 s'inspirer de cette expérience, selon le principe de faire beaucoup avec peu, et je crois que c'est ce que nos camarades de Pointe-Noire ont fait»*. En s'inspirant de leur exemple, *«nous aurons ainsi établi le lien entre la Force publique et l'ensemble des autres forces nationales appelées aujourd'hui à lutter pour le redressement économique de notre pays»*, a-t-il assuré.

Enfin, pour souhaiter une heureuse année au Chef de l'Etat, la Force publique par le biais du général Okoï lui a offert un présent symbolisant le cycle de la vie, une œuvre réalisée par l'artiste Mongo Etsion.

Alain-Patrick MASSAMBA

JUSTICE

Magistrats, greffiers et huissiers édifiés sur les mécanismes d'élaboration des pièces d'exécution

Un séminaire-atelier des magistrats, greffiers et huissiers de justice sur l'établissement des pièces d'exécution et le recouvrement des amendes pénales et frais de justice au profit de l'Etat s'est tenu du 27 au 28 décembre dernier au palais de justice de Brazzaville, sous les auspices du ministre de la Justice, Aimé Wilfrid Bininga. En présence du premier président de la Cour Suprême, Henri Bouka.

Aimé Wilfrid Bininga (à d.)

L'objectif était d'échanger sur les méthodes et stratégies à mettre en œuvre afin de relever les défis du secteur judiciaire congolais. C'est le premier président de la Cour Suprême qui a clôturé les travaux de ce séminaire où des registres des pièces d'exécution ont été remis aux greffiers en chef des tribunaux et Cours d'appel de toutes les juridictions du Congo.

Les participants

Ce séminaire a regroupé plus de 105 participants venus de tous les départements du pays. Cinq modules ont été développés: *«la tenue du registre des pièces d'exécution»*, par Maître Léon Samba, greffier en chef, chargé des cours à l'ENAM; *«l'établissement des pièces d'exécution et leur envoie»*, par Maître Jean Marie Moubote, greffier en chef, chargé des cours à l'ENAM; *«la tenue du casier judiciaire»*, par Maître Siméon Nkali, greffier en chef; *«le calcul des frais de justice au profit de l'Etat»,* par Maître Jean Marie Moubote; *«les modalités de recouvrement des amendes pénales et d'autres condamnations pécuniaires au profit de l'Etat»,* par Maître Jean Didier Bidie, huissier de justice, président de la chambre des huissiers du Congo.

Ces exposés enrichissants ont été suivis des ateliers pratiques pour permettre aux uns et aux autres d'acquérir de nouvelles connaissances, afin de se doter d'un outil de travail performant.

Le procureur général près la Cour Suprême, Gilbert Mouyabi a insisté sur les règles déontologiques et a appelé ses collaborateurs à utiliser à bon escient les registres des pièces d'exécution. *«Je demande aux chefs des parquets d'instituer un dispositif qui consistera à la déviation dans chacun des parquets, d'un substitut général pour le suivi de la composition de registres de pièces d'exécution. Je vous demande donc de la faire très rapidement; comment échanger, comment faire l'établissement du registre de pièces d'exécution. Impérativement me faire parvenir avant le 4 janvier les actes portant désignation des magistrats»*, a-t-il dit.

Le premier président de la Cour Suprême, tout en martelant sur la nécessité d'établissement des pièces d'exécution, a exalté le travail du magistrat, qui selon lui, est dans la loi et avec la loi. *«La loi est notre tuteur; elle est notre compagnon et notre maître; exalter le travail de magistrat, c'est créer entre la loi et le magistrat une relation intense», a expliqué Henri Bouka.*

Pour le ministre de la justice, le séminaire-atelier est le point de départ d'une prise de conscience collective et le marqueur de «notre volonté de rupture avec le passé afin de bâtir un système moderne d'exécution des sentences pénales. J'en appelle à la responsabilité de tous les acteurs judiciaires de la chaine pénale», a déclaré Aimé Wilfrid Bininga.

Il a invité les uns et les autres à remplir pleinement leurs offices, en rendant opérationnel dès janvier 2020, dans toutes les juridictions du pays, le dispositif et les mécanismes légaux relatifs à l'exécution des sentences pénales et au fichier du casier judiciaire.

Pascal AZAD DOKO

CSLC

Les onze membres ont prêté serment

L'audience solennelle de prestation de serment et d'installation des nouveaux membres du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) nommés par décret le 30 novembre 2019 a été présidée par Henri Bouka, premier président de la Cour Suprême, le 26 décembre dernier au Palais de Justice.

Institué pour garantir l'exercice de la liberté d'information et de la communication, le CSLC est l'une des Institutions de la République. Le procureur général près la Cour Suprême, Gilbert Mouyabi, a rappelé aux onze membres du Conseil leur devoir: *«Vous devez garantir la libre accès à l'information et à la communication des citoyens; suivre les médias et assurer leur protection contre leurs fonctions; veillez à la qualité du contenu et à la diversité des programmes audiovisuels; à la non diffusion des informations qui ne concourent pas à la consolidation de la paix et de l'unité nationale; veillez à l'accès équitable des partis, associations et groupements politiques à l'audiovisuelle publique qui doit être impartiale; promouvoir auprès des médias et des professionnels de l'information et de la communication, l'accomplissement et le respect des normes professionnelles, éthiques et déontologiques pour une information objective et républicaine»,* a-t-il précisé.

Par ses articles insidieux, a-t-il expliqué, la presse peut troubler la paix. *«Le CSLC doit, en veillant à la qualité du contenu des programmes audiovisuels et des informations diffusées, être l'un des artisans de la paix. Dans cette optique, le législateur vous a pourvu du pouvoir d'infliger les sanctions financières lorsqu'un organe de presse se rend coupable de violation manifeste et répétée des lois et règlements régissant la liberté de presse et de communication».*

Après leur prestation de serment, la photo de famille

Outre ces dispositions contenues dans la loi organique portant missions, organisation et fonctionnement du CSLC, le procureur général a également les incompatibilités. *«Vous ne pouvez pas directement ou indirectement détenir une participation dans une entreprise d'information et de communication; votre qualité de membre du Conseil est incompatible avec certaines fonctions d'Etat; de faire partie d'un organe dirigeant d'un parti politique, d'un syndicat et d'une association; vous serez démissionnaire d'office en cas de violation des dispositions sur ces incompatibilités. Vous êtes de même tenus de vous abstenir de toute prise de position sur les questions qui sont de la compétence du Conseil. Il s'agit là d'une question de discipline à laquelle vous ne pourrez déroger»*, a fait savoir Gilbert Mouyabi.

Après ces rappels, le premier président de la Cour Suprême a donné lecture de la formule de serment. A l'appel, chacun des membres, la main droite levée, a répondu: *«Je le jure».* Ensuite, la Cour a pris acte de leur prestation de serment et les a déclarés installés dans leurs fonctions. *«Il vous revient de convaincre, de confirmer. C'est à vous par votre manière de servir et d'être, d'occuper la place qui vous renvient, qui revient à cette Institution au sein de l'Etat de droit, au sein d'une société plurielle et diverse. La nation attend beaucoup de vous dans votre mission de veille, afin qu'il y ait davantage de professionnalisme dans les divers métiers de la communication et de l'information»,* a dit Henri Bouka.

Pour lui, les querelles de personnes au sein d'une Institution de rang et d'essence constitutionnels dont le rôle en démocratie est éminent, ne peuvent que ruiner son image. *«Nous devons faire l'effort de ne pas rééditer ce qui pendant longtemps a donné l'impression de menacer à la fois le prestige, l'autorité et l'auréole du Conseil»*, a-t-il conclu.

Siégeant en session inaugurale, les onze membres du Conseil ont procédé le 30 décembre 2019 à la CERAC, à l'élection aux deux postes à pourvoir au bureau. Ainsi, Jean-Pierre Ngoma a été élu vice-président du CSLC et Agnès Isabelle Nioko, secrétaire comptable.

Cyr Armel YABBAT-NGO

TERRORISME

Un fléau qui a lourdement endeuillé l'année 2019

Parmi les maux qui ont miné l'année écoulée, figure en première ligne le terrorisme. A travers le monde, des actes de tuerie, de meurtre ou de violence ont été déplorés, faisant des victimes innombrables. A l'instar du climat, de l'économie, de la politique des Etats ou de la diplomatie mondiale qui ont fait grand débat, le terrorisme a profondément préoccupé les dirigeants de la planète; l'Afrique en a payé un lourd tribut. Des pays du G5 Sahel que forment le Mali, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Tchad ont été particulièrement visés.

Les pays du Sahel de plus en plus confrontés aux attaques des djihadistes

Mort d'hommes, dégâts matériels, peur persistante, tels sont indices qui n'ont eu de cesse d'accompagner la vie des peuples du monde tout au long de l'année qui vient de s'achever. L'Indice 2019 du terrorisme mondial ou Global terrorism index (GTI) place les Africains et les arabes comme les principales victimes. Ce service de sondage qui a toujours considéré la zone Afrique-Monde arabe comme la plus affectée par le phénomène explique cependant qu'en 2019, l'Afghanistan a repris la tête du classement des pays ayant subi le plus d'actes terroristes, après plusieurs années d'une intense activité de l'organisation Etat islamique qui avait valu à l'Irak la première position.

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont été les principales cibles du terrorisme l'an dernier. Les trois Etats ont enregistré les plus lourds bilans en termes de perte de vies et de dégâts matériels au cours de l'année écoulée. Au Mali, le 25 novembre, la mort de treize militaires français a été attribuée à la collision de deux hélicoptères. C'est l'une des pires pertes de l'armée française depuis 1983.

Le Niger quant à lui a vécu un deuil national survenu lors de l'attaque qui a frappé le 10 décembre le camp militaire d'Inates, une ville située dans l'Ouest du pays, qui a fait au moins 71 soldats, 12 blessés et de nombreux disparus. C'est l'attaque djihadiste la plus meurtrière jamais enregistrée par l'armée nigérienne. Alors qu'au Burkina Faso, les attaques meurtrières de Noël d'une rare barbarie ont vu la mort d'au moins 17 éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) à Arbinda et à Hallalé; 35 civils dont 31 femmes y ont été massacrées parmi lesquels des déplacés internes.

Aristide Ghislain NGOUMA

CENTRAFRIQUE

Le processus de paix en dents de scie l'année écoulée

Des crépitements d'armes à Birao, à Bangui et dans bien d'autres localités du pays, au retour de l'ancien président François Bozizé en passant par le redéploiement des forces armées centrafricaines sur l'étendue du territoire national, la mise en place d'un Tribunal spécial pour la Centrafrique à l'image des «Gachachas» au Rwanda pour juger les crimes et exactions causées par les différentes milices qui écument ce pays, le transfert des prisonniers à la Cour pénale internationale (CPI), la rentrée parlementaire, la nomination d'un premier ministre de consensus, la formation d'un gouvernement issu de l'accord de Khartoum sont, entre autres, les événements qui ont marqué la Centrafrique en 2019.

L'accord de Khartoum a contribué à l'apaisement à Bangui

Des milliers de partisans ont acclamé l'ancien président François Bozizé, le 21 décembre dernier à Bangui, la capitale centrafricaine. Pour sa première apparition publique depuis son retour d'exil, une semaine auparavant, l'ex-général a participé à un meeting de son parti, le Kwa Na Kwa (Convergence nationale, KNK), sur un terrain de foot près de l'aéroport de Bangui. Renversé par un coup d'Etat en 2013, François Bozizé vivait en exil en Ouganda. Il est rentré en Centrafrique dans l'espoir de reconquérir le pouvoir par les urnes à la prochaine élection présidentielle prévue cette année.

Un autre événement majeur ayant marqué la Centrafrique en 2019, est l'accord de paix de Khartoum au Soudan, trouvé le 2 février entre le gouvernement et les 14 groupes armés représentés. Les négociations ont eu lieu sous l'égide de l'Union africaine. Cet accord a abouti à la nomination d'un premier ministre, Firmin Ngrebada, puis à la formation d'un gouvernement incluant les différentes forces en présence. L'accord paraphé le 5 février à Khartoum l'était en présence du chef d'Etat centrafricain Faustin Archange Touadéra, son homologue soudanais d'alors Mohamed El Béchir, d'autres chefs d'Etat de la région et du commissaire de l'Union africaine à la paix et la sécurité, Smaïl Chergui. Le document final était signé quelques semaines plus tard à Bangui.

Autre fait, la rentrée parlementaire consacrée aux finances et à la présidentielle de 2020. La rentrée a eu lieu sous la présidence de Laurent Ngon Baba, président de l'Assemblée nationale en présence de Firmin Ngrebada premier ministre, chef du gouvernement. Elle a permis le vote de la loi de finances et ouvert la voie aux préparatifs de la prochaine élection présidentielle.

L'an 2019 a vu aussi le retour de l'armée centrafricaine dans certaines localités comme Bria, le 24 septembre 2019. Le redéploiement de l'autorité de l'Etat a suivi son cours. Les Forces armées centrafricaines (FACA) sont revenues dans cette ville, après une tentative avortée auparavant. Ils étaient une centaine de FACA arrivée sans heurts, dans cette ville située à 600 km de Bangui. Un déploiement appuyé par la Mission spéciale des Nations unies en Centrafrique (MINUSCA). Un humanitaire sur le terrain affirmait que le jour du redéploiement des FACA, l'ambiance dans la ville était à la crainte, les boutiques étaient fermées et la circulation était quasiment inexistante dans les rues. Mais cela valait la peine. En dehors de Bria, les FACA étaient déjà présentes à Bouar, Paoua, Alindao, Bambari et Obo.

En outre, l'état des lieux de la mise en œuvre de l'accord de paix s'est tenu du 23 au 24 août 2019 à Bangui. C'était une réunion de concertation entre les parties signataires de l'accord politique en présence du premier ministre Firmin Ngrebada, des membres du gouvernement et des garants et facilitateurs. A cette occasion, plusieurs groupes armés ont mentionné l'impatience et les inquiétudes de leurs éléments sur le terrain. La question de la bonne foi et de la nécessaire confiance réciproque a été ressentie par tous comme un élément primordial à améliorer pour la réussite de la réalisation de cet accord de paix.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

GUINEE-BISSAU

L'opposant Sissoco Embalo vainqueur de la présidentielle

La proclamation de l'élection présidentielle de dimanche dernier en Guinée-Bissau crédite l'opposant Umaro Sissoco Embalo de la victoire au deuxième tour du scrutin avec 53,5% des voix face à Domingos Simoes Pereira, candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le parti historique qui conteste les résultats. C'est un pari gagné pour le candidat du Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM), parti créé il y a seulement un an et demi.

Agé de 47 ans, le nouveau président est un ancien premier ministre qui a mis en déroute le parti au pouvoir dont l'histoire se confond avec celle du pays lui-même. Le parti historique PAIGC domine la vie politique du pays depuis l'indépendance. Son

Le président élu se définit...

...comme le général du peuple

siège dans la capitale Bissau est établi à quelques mètres seulement du palais présidentiel. Principale force parlementaire jusqu'à nos jours, quasiment tous les présidents du pays en sont issus.

Très bien implanté dans tout le pays, le PAIGC est pourtant en perte de vitesse, affaibli par des divisions. Celui du vainqueur, le MADEM G15 a été créé en août 2018, par 15 dissidents. Son vice-président est Umaro Sissoco Embalo. Sept mois plus tard, le parti devient la première force d'opposition au Parlement.

Le président élu a bénéficié d'un report des voix après avoir obtenu des soutiens de poids suite au premier tour de la présidentielle. Ceux des candidats arrivés 3e, 4e et 5e, et notamment de Nuno Nabiam qui avait recueilli 13% des voix, et du président sortant José Mario Vaz, qui en avait obtenu 12%, unis contre le PAIGC. Le vainqueur a promis d'être *«le président de tous les Bissau-guinéens»*, et *«un homme qui va respecter la Constitution»*.

Issu lui-même du PAIGC, Umaru Sissoco Embalo se fait appeler *«général du peuple»*. Il a fait campagne sur le thème du changement, de la rupture, d'une nouvelle génération. Pendant toute la campagne, il n'a cessé d'attaquer le bilan du parti au pouvoir, accusé d'être responsable des blocages, de l'instabilité de ces dernières décennies. En face, Domingos Simoes Pereira son challenger n'a pas réussi à mobiliser des électeurs lassés par les crises politiques à répétition.

A ce jour, le Parlement est dominé par le parti historique, depuis les législatives du mois de mars 2019 faisant craindre de nouveau un blocage. Sur cette question, Umaro Sissoco Embalo assure que le problème n'était pas la Constitution, mais dans les hommes. Il promet d'être *«un régulateur»*.

Azer ZATABULI

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MÉDIAS

Canal+ Congo a récompensé la deuxième vague des gagnants de la tombola

Débutée le 9 décembre dernier, la tombola lancée par Canal+ Congo dans le but de récompenser la fidélité de ses abonnés s'est poursuivie sur toute l'étendue du territoire jusqu'au 31 décembre. Une deuxième vague a bénéficié de lots composés d'un: téléviseur HD 43 pouces, un groupe électrogène, des téléphones portables et des bons d'achat. Pour la deuxième et avant dernière semaine de la tombola, 110 gagnants ont été récompensés à travers le pays. A Brazzaville, l'opération de remise des lots, s'est déroulée le jeudi 26 décembre dernier, sous les auspices de Leger Ossombi Dira, responsable communication chez Canal+ Congo.

Leger Ossombi Dira remettant un téléviseur à un gagnant

Il a rappelé que leur société est plus que déterminée à faire vivre à ses abonnés actuels et potentiels, non seulement un incroyable noël, mais également une agréable fin d'année. Pour participer à la tombola, Monsieur communication de Canal+ Congo a indiqué qu'il suffit simplement de poser un acte d'achat dans une boutique Canal+ (réabonnement, paiement mobile, achat de décodeur, etc.), pour être éligible. Le postulant à la tombola n'a pas besoin de remplir un document quelconque pour participer à cet exercice. Tout étant informatisé, chaque acte est automatiquement enregistré et le tirage au sort se fait électroniquement dans l'une des boutiques Canal+, devant tout le monde. *«Nous mettons tous ceux qui ont posé un acte d'achat dans un système de tirage au sort aléatoire qui désigne les gagnants»*, explique Leger Ossombi Dira. Un bénéficiaire de télévision plasma smart, Albert Mongo Passi, témoigne: *«Je me disais que la tombola c'est juste un embrouillement. Que les responsables de l'entreprise s'entendaient entre eux pour donner les prix en compétition à leurs parents. Mais je me rends compte qu'il n'en est rien. Je suis heureux de gagner un téléviseur plasma de 43 pouces alors que je ne m'y attendais pas. C'est vraiment une agréable surprise pour moi en cette fin d'année!»*. A rappeler que la tombola s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2019.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

BANQUE POSTALE DU CONGO

Améliorer la gestion de la trésorerie des entreprises grâce aux nouveaux services

La Banque postale du Congo vient de lancer un nouveau produit sur le marché l'affacturage. Ce mécanisme permet aux entreprises de toute taille et de toute nature, notamment formelles, d'éviter les décalages de paiement de leurs factures des prestations pour améliorer la gestion de leur trésorerie. L'affacturage initié par la Banque postale du Congo perfectionne la gestion de la trésorerie des entreprises.

Vue de la tribune (au milieu Calixte Tabangoli)

L'annonce a été faite par Calixte Tabangoli, directeur général de la Banque postale du Congo, au cours d'une conférence de presse qu'il a animée à Brazzaville, jeudi 26 décembre 2019, devant un parterre de journalistes. Le directeur général a été entouré de Mme Théodora Mahoungou, secrétaire générale, Mme Valérie Tabangoli, conseiller de la clientèle des grandes entreprises à la direction des grandes entreprises, Mme Daniella Baclet, chef du département juridique et Givue Killy Boris Osseké, chef de section juridique et affacturage. La Banque postale du Congo en optant pour l'affacturage veut être un accélérateur de la croissance économique du pays pour les PME, PMI et TPE, a rassuré le directeur général. L'affacturage est un mode de financement des entreprises qui cèdent leurs créances au factor, qui est la Banque postale du Congo, afin de disposer d'une trésorerie à l'immédiat.

Les journalistes

Les avantages de l'affacturage ont été présentés au cours de la conférence de presse. Ce mécanisme s'adresse exclusivement aux structures formelles à travers ce qui va se réaliser. L'idée est d'amener d'autres entreprises qui évoluent encore dans l'informel pour qu'elles deviennent formelles. Ce mécanisme offre beaucoup de possibilités pour pouvoir bien gérer leur trésorerie, notamment leur fonds de roulement. Un client à l'informel peut accéder à ce nouveau produit de la Banque postale du Congo. Calixte Tabangoli, a expliqué que *«les entreprises informelles, qui veulent accéder à ce produit, peuvent passer à la Banque postale. Sa structure reste ouverte pour discuter et indiquer les démarches à suivre»*.

Parmi les avantages que procure ce mécanisme mis en branle par la Banque postale du Congo, une facture qui est payée dans les délais requis, lorsque toutes les conditions sont réunies. Les entreprises n'observeront plus de longs moments pour percevoir les encaissements de leurs factures, pour éviter que ces entreprises ne mettent pas la clé sous le paillasson. L'affacturage tient à apporter un souffle nouveau à l'activité économique. La Banque postale du Congo a mis en place un fonds de garantie pour minimiser le risque. Elle garantit à 100% les créances éligibles, ce qui permet à l'entreprise de se focaliser sur sa stratégie commerciale sans se soucier du recouvrement des créances. Cela exige l'existence d'un historique solide sur la relation bancaire, ainsi que l'analyse de plusieurs risques. Les frais de commission, que doit prélever la Banque postale auprès de l'entreprise fournisseur des prestations et à son client bénéficiaire sont très modérés. Il est fait de sorte que les entreprises soient encouragées pour se retrouver dans une position confortable. Le recouvrement des factures est assuré à travers ce mécanisme pour soulager les entreprises à bien fonctionner. Le mécanisme est encadré par des contrats, donc sécurisé. Il va évoluer sur des bases solides et juridiques, a expliqué le directeur général. Le mécanisme de l'affacturage va fonctionner sous forme de triangle. Il y a le factor au milieu, qui est la Banque postale du Congo, le client et le fournisseur des prestations. Les factures émises par une entreprise seront gérées maintenant par la Banque postale du Congo, à travers son nouveau produit. Par ce mécanisme, la Banque postale du Congo devient un relais d'impulsion économique du pays.

Pour Givues Killy Boris Osseké, le juriste de la Banque, *«le produit affacturage est très révolutionnaire pour notre pays, parce qu'il va participer à l'amélioration du climat économique du Congo»*. Calixte Tabangoli a rassuré que *«les soucis des entreprises sont terminés pour le recouvrement des factures. L'affacturage demeure une alternative de financement efficace, parce qu'elle ne s'obtient que sur une cession de créance issue d'une société de bonne signature, donnant ainsi l'accessibilité aux entreprises nouvellement constituées l'optimisation du besoin en fonds de roulement et de trésorerie. La trésorerie est un élément moteur de la vie d'une entreprise»*.

Philippe BANZ

INSERTION LEGALE: CREATION D'UNE SOCIETE DENOMMEE PRESTOIL
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE (FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

DENOMINATION: PRESTOIL
FORME SOCIALE: SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE

DATE DE CREATION: SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 03/10/19, Enregistrés à POINTE NOIRE TIE -TIE, LE 04/10 /19 F°183/24 N° 1166, DEPOT AU RANG MINUTES MAITRE GABRIELLE DE KODIA, LE 03 OCTOBRE 2019, ENREGISTREMENT DU DEPOT LE 04/10/19 F°183/23 N°1165

DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE LA CREATION.

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL: DIX MILLIONS (10.000.000) FRANCS CFA DIVISE EN 1.000 (mille) ACTIONS DE 10.000 (dix milles) FRANCS CFA CHACUNE, LIBEREES EN NUMERAIRE.

DOMICILIATION: S/C ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, POINTE NOIRE, AV. CHARLES DE GAULLE

ADMINISTRATEUR GENERAL: MADAME AXELLE BOURGOIN NOMMEE POUR 2 ANS

OBJET SOCIAL: LA RECHERCHE, L'EXPLOITATION, L'EXPLORATION ET LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX; LA REALISATION DE TOUTES ETUDES, TRAVAUX, SERVICES LIES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT à LA RECHERCHE, L'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX; l'IMPORTATION, L'EXPORTATION, LA TRANSFORMATION, LE STOCKAGE D'HYDROCARBURES LIQUIDES, OU GAZEUX, OU LEURS PRODUITS DERIVES; LA COMMERCIALISATION D'HYDROCARBURES BRUTS; LA PARTICIPATION DIRECTE OU INDIRECTE PAR TOUS MOYENS A TOUTES ENTREPRISES OU SOCIETES CREEES, OU A CREER, POUVANT SE RATTACHER A L'OBJET SOCIAL, NOTAMMENT PAR VOIE DE CREATION DE SOCIETES NOUVELLES, D'APPORTS, COMMANDITE, SOUSCRIPTION OU ACHAT DE TITRES OU DE DROITS SOCIAUX, FUSION, ALLIANCE OU ASSOCIATION EN PARTICIPATION OU AUTREMENT.

IMMATRICULATION TRIBUNAL COMMERCE PNR: LE 11/10/19, RECEPISSE

DE DEPOT RCCM: 19 DA 1300.
NUMERO REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM). CG/PNR/19 B 410.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

CHANGEMENT DE NOM

Dans le cadre de la procédure du changement de nom, je m'appelais MOUKAGNI Allegra Vicia Adrienne de naissance.

Désormais, après la procédure, je m'appelle JAMES LAPOMH Allegra.

Toutes procédures anciennes restent caduques, à compter de la date de publication.

Qui me répondra?

Pourquoi le lit de malade est payant dans nos hôpitaux et à quel prix ? Pourquoi la consultation chez les médecins coûte si cher? Et chaque médecin avec son tarif ? Le ministère de la Santé ne peut-il pas initier une loi fixant le prix de consultation chez les médecins et dans les hôpitaux?

MMK le Simple (Pool-Kinkala)

VIE CITOYENNE

Créer un réseau de journalistes sur la démocratie au Congo

Comment impliquer les médias à la réalisation d'une alternance démocratique apaisée en 2021?», c'est ce thème qui a réuni plus de vingt journalistes venus des organes de presse publics et privés. Leur atelier a prôné sur la constitution d'un réseau sur la démocratie au Congo. Il a été organisé le 18 décembre dernier à Brazzaville par les membres de la coordination nationale *«Tournons la page (TLP)-Congo»*.

Les organisateurs et les participants

Tournons la page est un mouvement citoyen international qui regroupe des membres de la société civile en Afrique et en Europe. Cet atelier a mobilisé les médias dans l'accompagnement du processus démocratique au Congo à l'orée de l'élection présidentielle de 2021; faire connaître la campagne de Tournons la page aux journalistes, les amener à prendre conscience et à circonscrire le rôle qu'ils peuvent jouer pour la réalisation d'une alternance démocratique apaisée en 2021 et les encourager à organiser le débat public sur la démocratie et le processus électoral.
Deux exposés ont constitué le fond des débats: la présentation de la campagne Tournons la page et activités présenté par Alain Didié Cyriaque Louganana, coordonnateur de TLP Congo; ensuite comment impliquer les médias à la réalisation d'une alternance démocratique apaisée en 2021 ? par Christophe Mahoudagba Adjasoho, chargé de la communication. Ces exposés ont été suivis d'échanges.
Le rôle des journalistes est primordial dans l'accompagnement des populations sur plusieurs aspects, notamment l'enrôlement des citoyens sur les listes électorales, l'abandon du vote ethnique, la forte participation des citoyens au scrutin, la prévention de la fraude électorale, le suivi et la couverture des activités des organisations de la société civile travaillant sur la question de la démocratie, voire l'alternance apaisée au pouvoir.
De ces échanges, il est ressorti que les journalistes doivent travailler dans l'unité pour le bien commun, pour les raisons justes et s'impliquer de façon impersonnelle. Ils doivent être sensibilisés et formés.
Alain Didié Cyriaque Louganana, membre de la Commission diocésaine justice et paix de Pointe-Noire chargé du programme *«Tournons la page»* TLP Congo, a expliqué que TLP est une coalition, donc une plateforme qui se bat pour l'alternance démocratique à travers le monde que ce soit en Afrique, en Amérique latine où en Asie. *«L'alternance est nécessaire, puisqu'au Congo nous avons opté de nouveau depuis 1991 pour un système démocratique. Mais, qui dit système démocratique, veut dire aussi organisation d'élections libres, transparentes, crédibles et démocratiques»*.
En Afrique comme ailleurs, il ne peut y avoir de démocratie sans alternance, a-t-il poursuivi. *«L'alternance apaisée est nécessaire. Il faut que les peuples vivent des expériences différentes qui sont orientées vers le bien-être des populations…Nous devons agir dans le cadre des lois et règlements de la république en vigueur. Mais cela ne nous empêche pas de prendre position sur certaines questions qui touchent directement à notre vie, comme les questions de gouvernance, qui nous cernent à tous les niveaux»*.
La révérende Nelly Espérancia Mfoutou Kado, coordonnatrice de l'action évangélique pour la paix et membre de la plateforme *«Tournons la page»* Congo a souligné: *«... Notre pays ne peut pas rester en marge. Nous avons besoin de nous joindre au mouvement du monde autour de nous, tout en respectant les normes démocratiques dans la non-violence. C'est une éducation qu'on doit donner à la population congolaise; partout dans les écoles, dans les églises, dans les familles, avant même de parler de la politique. Lorsque nous parlons de l'alternance, c'est toute une éducation qui doit y mener»*.
A noter que TLP-Congo a lancé ses activités en juillet 2015. Ce mouvement compte douze membres dont l'Action évangélique pour la paix (AEP), la Commission diocésaine justice et paix (CDJP) et la Commission épiscopale justice et paix (CEJP).

Philippe BANZ et Vitia KOUTIA
(Stagiaire)

CHALLENGE JEUNE

Donner la possibilité aux jeunes de proposer des solutions nouvelles

Le directeur de cabinet du ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique Matthieu Mounloungui a lancé vendredi 20 décembre 2019 le concours *«Youth Challenge»*. Une compétition sur les idées et projets innovants des jeunes de 14 à 24 ans, pour la résolution des problèmes de leurs communautés. Emma Ngouan-Anoh, représentante adjointe du PNUD et d'Andes A. Lopez, représentant adjoint de l'UNICEF ont pris part à la cérémonie.

Photo de famille après le lancement du concours

Le challenge jeune (Youth Challenge) est un concours initié conjointement par le PNUD et l'UNICEF en partenariat avec le Plan international et le mouvement mondial des Scouts qui met en compétition des jeunes du monde entier dans le cadre de l'initiative Génération Sans Limites (en anglais Generation Unlimited). Il vise à faire participer les jeunes de milieux plus défavorisés/ marginalisés à la résolution de problèmes; générer des solutions et des entreprises dirigées par des jeunes au niveau local; soutenir les activités d'innovation dirigées par les jeunes et renforcer leurs capacités.
L'initiative Génération Sans Limites qui fait partie de la Stratégie *«Jeunesse 2030»* des Nations Unies, vise à préparer les jeunes à devenir des citoyens productifs et engagés; compléter et renforcer les programmes existants en faveur des adolescents et des jeunes.
Jean Junior Niyonkuru, chargé du plaidoyer pour les jeunes, a souligné que la Génération Sans Limites comprend plusieurs priorités: l'éducation, les compétences d'apprentissage, l'employabilité et un travail décent; et l'autonomisation en particulier les filles. Son objectif principal est de faire en sorte d'ici 2030, tous les jeunes âgés de 10 à 24 ans bénéficient d'une bonne scolarisation d'apprentissage de formation ou en emploi.
La problématique de la jeunesse reste un sujet qui est au centre des préoccupations des Gouvernements et de la communauté internationale actuellement, c'est bien celui de la jeunesse, ou mieux celui des réponses à apporter aux attentes légitimes des jeunes. Qu'il s'agisse de leur chômage ou de leur accès à la citoyenneté, les jeunes attendent que les Gouvernements les aident à retrouver des solutions, a indiqué Emma Ngouan-Anoh. Actuellement, plus de 200 millions de jeunes en âge d'aller à l'école secondaire sont privés de scolarité. Au lieu de contribuer à un progrès équitable, ces jeunes, notamment les plus défavorisés, pourraient à l'avenir être confrontés à la fois à des privations et à des discriminations.
Matthieu Mounloungui a exhorté les jeunes à faire découvrir leurs talents en participant activement au développement et trouver des solutions aux problèmes des écoles, des quartiers, des villages; mettre du sérieux dans leurs propositions pour être parmi les meilleurs au niveau national et international. Reconnaissant le rôle crucial que joue la jeunesse pour le développement d'un pays, le directeur de cabinet de la Jeunesse a souligné que la Constitution y consacrait une place importante.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

AGRICULTURE

Vers un plan d'investissement de l'Agriculture intelligente face au climat

Grâce à l'appui financier, logistique et technique de la Banque mondiale, en partenariat avec d'autres institutions comme: l'initiative Triple A, le Bureau Kinomé, et l'Agence française de développement (AFD), il a été procédé vendredi 20 décembre 2019 à Brazzaville, sous les auspices d'Henri Djombo, ministre d'Etat, en charge de l'Agriculture, à la validation du plan d'investissement pour un développement agricole climato-intelligent en République du Congo. La Banque mondiale était représentée par Lanssina Traoré, assurant l'intérim de Mme Korotoumou Ouattara, et l'initiative Triple A par Riad Balaghi.

Photo de famille

Cet atelier s'est inscrit dans le cadre de l'initiative de l'Adaptation de l'Agriculture africaine (AAA) aux changements climatiques, supervisée par le royaume du Maroc, qui offre le cadre de développement d'une agriculture adaptée aux changements climatiques en République du Congo.
Le ministre Henri Djombo a rappelé qu'à la deuxième conférence ministérielle annuelle sur le triple A, tenue à Marrakech les 4 et 5 novembre de l'année dernière, les pays africains ont adhéré de façon unanime à cette initiative. Ainsi, une dizaine de plans d'investissement sont, soit finalisés, soit en cours de finalisation, notamment dans les pays comme: le Maroc, le Ghana, le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo et la Côte d'Ivoire.
Objectifs principaux: valider le plan d'investissement d'une agriculture intelligente face au climat en République du Congo. Six projets prioritaires ont été sélectionnées, il s'agit d'identifier les prochaines étapes pour la recherche de financements adéquats pour sa mise en œuvre.
L'agriculture intelligente face au climat répond aux trois grands défis que sont: l'amélioration de la productivité agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle; le développement de la résilience aux changements et la contribution à l'atténuation des effets des changements climatiques.
A rappeler que l'enjeu de ce plan d'investissement est de démontrer que l'intégration des problématiques climatiques dans l'impératif du développement agricole peut se faire au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

DÉVELOPPEMENT

L'expérience de Francine Ntoumi inspire les jeunes de l'OJADE

L'Organisation des jeunes africains pour le développement et l'émergence (OJADE) a organisé le 20 décembre dernier une rencontre d'échange entre les jeunes et le professeur Francine Ntoumi, présidente de la Fondation congolaise de la recherche médicale (FCRM) , sur son parcours académique et professionnel.

Francine Ntoumi, posant avec les jeunes de l'OJADE

Le diplôme n'est qu'un papier, le plus important c'est ce qu'on fait. Il ne faut pas se décourager, le travail paye. Même si on ne vous le dit pas de suite que ce que vous faites est bien, continuez», a dit Francine Ntoumi, partageant son expérience.
Plusieurs défis se sont mis devant elle, en femme battante, elle ne s'est jamais décidée d'abandonner, sinon que trouver comment contourner les difficultés pour atteindre ses objectifs. Présidente de la FCRM, Francine Ntoumi écrit en moyenne 10 projets l'an en vue d'obtenir des Fonds auprès des bailleurs pour le fonctionnement de la fondation.
13% seulement de femmes sont engagées dans la recherche scientifique, au Congo, or leur vision dans la recherche est vraiment un plus. Pour se faire, Francine Ntoumi a invité les jeunes à croire en leur rêve. *«Les jeunes sont inquiets de leur réussite. Ils attendent de leurs ainés que nous sommes des conseils, des orientations pour leur donner la force de se battre»*, a-t-elle soutenu.
Le coordonnateur de l'OJADE Ingrid Mouandzibi pense que cet échange va permettre une éclosion de talents et le réveil de compétences latentes. L'OJADE, a-t-il déclaré, a pour vision de créer un cadre de concertation entre jeune, promouvoir l'encadrement et la formation des jeunes au développement humain.
Par cette rencontre, elle entend outiller les jeunes pour leur permettre de relever les défis de l'émergence par la réalisation d'importante initiative, programme et projet pour le développement durable de l'Afrique.
Au sortir de cet échange, Merveille Ntamba, étudiante à la faculté de droit affirme: *«Nous devons avoir des repères, voire des gens passionnés dans un domaine donné. Cela va nous pousser à pouvoir mieux faire. Quand la nature est avec vous, vous arriverez à bout de vos rêves»*.
Présente dans 15 pays en Afrique, l'OJADE a pour but la prise en charge des jeunes pour le développement et l'émergence pour les jeunes par les jeunes.

Jeannette Laure MAVOUNGOU
(Stagiaire)

INTERVIEW DE MGR ANATOLE MILANDOU, ARCHEVEQUE DE BRAZZAVILLE

«Mon message de Noël est un cri de douleur»

Archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou nous a accordé une interview exclusive dans laquelle il souligne que son message de Noël (page 11) est un cri de douleur par rapport aux propos haineux, mensongers et diffamatoires injectés sur les réseaux sociaux. Des propos qui ont désorienté, troublé et blessé beaucoup de monde dans l'archidiocèse et au-delà.

**** Mgr, votre message de Noël est un cri de douleur, dites-vous: pourquoi?***

**Oui, un cri de douleur! Parce que les chrétiens de l'Archidiocèse, les prêtres et moi-même, avons souffert des propos haineux, mensongers et diffamatoires qui ont été injectés dans les réseaux sociaux. Ils ont désorienté, troublé et blessé beaucoup de monde. Depuis longtemps, beaucoup d'écrits diffamatoires circulent sur les réseaux sociaux. Souvent, nous préférons nous taire pour ne pas donner de l'oxygène à ceux qui en ont fait leur passe-temps. Mais cette fois-ci, ils ont scandalisé et choqué du monde! J'ai donc pensé réagir parce que beaucoup nous reprochent de garder le silence. Je me trouvais en France quand ces écrits ont commencé à circuler dans les réseaux sociaux. D'anciens séminaristes indignés et révoltés par ces médisances sont venus à ma rencontre; des médisances apparemment colportées par les prêtres eux-mêmes.

****Vous insistez sur la lumière de la paix dans l'archevêché. Prêtres et Laïcs sont dans le trouble: savez-vous pourquoi cette agitation en ce moment précis? Et qui l'orchestre?***

Je me pose moi-même la question sur l'origine de cette agitation. Je ne connais pas celui qui l'orchestre, puisqu'il se cache sous un faux nom. De la sorte, il lui est commode de déverser tout le mensonge et cracher toute la haine qu'il veut. Le Pape François qualifie ce genre de mensonge de mensonge terroriste. Je ne nie pas les problèmes qui peuvent exister dans mon diocèse, comme dans n'importe quelle autre organisation de ce type. Ce qui est troublant ici, c'est le caractère mensonger des propos. Je prends un exemple: nous nous sommes rendus en Suisse, on a écrit que nous sommes allés y chercher de l'argent que nous y avions caché. C'est pourtant la première fois que je mettais le pied en Suisse, et nous nous y sommes rendus pour prendre part à un atelier interconfessionnel initié par la Conférence des Evêques de la RD Congo sur la prévention des conflits dans la Région des Grands Lacs et en Afrique Centrale. Les participants provenaient de tous horizons: il y avait des Imams, des Pasteurs, des Evêques. Il y avait même le Cardinal Fridolin Ambongo, Archevêque de Kinshasa; le Cardinal Dieudonné Nzapalaïnga de Bangui était attendu; il n'a pas pu venir pour cause de maladie. La délégation du Congo-Brazzaville était composée du Pasteur Edouard Moukala, président de l'Eglise évangélique du Congo, de la Pasteure Nelly Foutou, de l'Abbé Mesmin et de moi-même. Il faut donc avoir une mémoire diaboliquement fertile pour enfanter des mensonges autour d'un tel événement, et le transformer en un vil acte de transaction financière! Ces deux grands mensonges: celui d'être parti chercher de l'argent en Suisse et celui de faire de moi un franc-maçon me troublent beaucoup. Je me demande jusqu'ici quel est le but recherché et quelle idéologie sous-tend ces racontars.

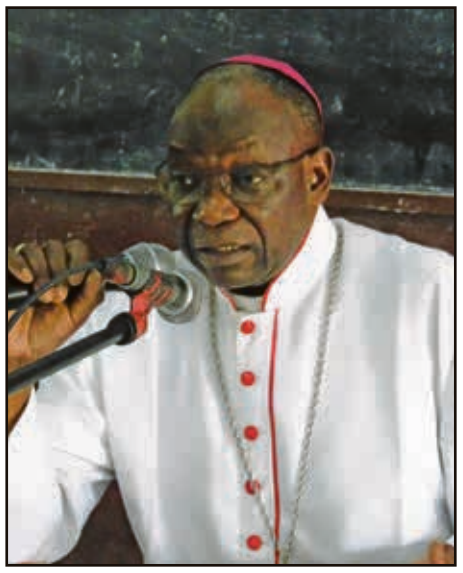

Mgr Anatole Milandou.

les anciens séminaristes scandalisés par tout ce qu'ils ont lu dans les réseaux sociaux sont venus partager ma douleur à Paris. Ils se sont interrogés sur la qualité de la formation reçue par nos prêtres. Les scandales posés ces derniers temps sont tels que nous sommes tombés d'accord sur l'urgence de réfléchir sur la formation dans nos Séminaires.

****Vous réaffirmez la nécessité d'une vie de cohérence au sein du clergé: la formation est-elle suffisamment pensée pour répondre aux défis pastoraux et sociaux du moment?***

La formation est une question que nous, les Evêques du Congo, nous avons évoquée à Liambou, à Pointe-Noire, au terme de notre rencontre, dernière retraite spirituelle. C'est un point qui fera l'objet d'une réflexion au mois de mars prochain, avec les formateurs eux-mêmes. Effectivement, Tenant compte de ce que les prêtres m'ont partagé lors des rencontres que j'ai organisées avec eux, et bien que l'année pastorale soit déjà largement entamée, je vais réorganiser la Curie en nommant dans un premier temps un Vicaire général. Mais nous ne devons pas le faire sous la pression des réseaux sociaux. C'est dans ce genre de crise que se repose la question de l'identité véritable du prêtre.

Propos recueillis par
Albert S. MIANZOUKOUTA

NOËL 2019

Joies et pleurs à Odziba

C'est une fête de Noël en contrastes, de joie et de larmes mêlées, que la paroisse Saint Marc d'Odziba a connue la semaine dernière. La messe de minuit s'était déroulée normalement avec juste les retards prévisibles de quelques pèlerins venus de Brazzaville, et assez handicapés par l'état de la route. Juste à l'entrée d'Odziba, en effet, les usagers de la Route nationale n°2 sont ralentis par la boue épaisse et les ornières profondes. Mais avec un peu de patience et dans la joie de l'esprit de Noël, ils finissent par s'en sortir.

Le lendemain, la paroisse Saint Marc s'est parée de ses meilleurs atours: la messe était fixée pour 10 h. La chorale Les Séraphins venue de Brazzaville en matinée, avait tenu à répondre présente à l'invitation de l'abbé Same Akomo Tchouah, l'administrateur de cette paroisse rurale. Elle était conduite par la présidente elle-même, Mme Alphonsine Ata, pour qui la mission ne doit pas s'entendre seulement au sens de missionnaires étrangers barbus allant évangéliser des contrées lointaines, mais aussi d'apporter le chant choral vers toutes les localités qui ont foi en Dieu. Cela ajoutait à la joie et à la gaieté et promettait une belle fête. Tout le monde s'apprêtait à aller à la messe.

Mais vers 9h15, la bourgade est sens dessus-dessous. Sur la grande route courent des mamans éplorées et en signe visible de deuil. Les commerçants baissent vite les rideaux et les boutiques sont fermées. Les débits de boisson arrêtent leur musique caractéristique, ajoutant à l'angoisse. Que se passe-t-il? *«Un policier a abattu un jeune du village soupçonné d'avoir pris part à un pillage».* Emotion et grand trouble: le jour de Noël? Quelques 20 minutes plus tard, l'émotion était à son comble: des jeunes en colère ont mis le feu au commissariat de police et traqué le responsable de la mort du jeune du village: *«Ils l'ont abattu à son tour!»*.

Petite paroisse rurale et sans problème, Saint Marc d'Odziba n'avait jamais connu des événements aussi dramatiques en un jour aussi arqué de symbole. Un jour où quatre enfants devaient recevoir leur baptême et six jeunes gens faire leur entrée solennelle dans le service de l'Eglise comme servants de messe!

C'est un abbé Same Akomo Tchouah, l'administrateur paroissial, ravagé par la douleur, qui a pris le micro dans une chapelle dégarnie pour faire observer une minute de silence pour les morts et les blessés de la tragédie. Et pour inviter au courage les hommes et femmes de foi qui savent tirer leur réconfort de la présence vivifiante du Christ. Or, précisément, *«depuis Minuit, nous avons accueilli dans la joie le Fils de Dieu annoncé par les prophètes».*

L'abbé Same rassurant les fidèles

«Dieu a parlé aux hommes de diverses manières, mais maintenant c'est par le Fils, Lumière, «ma lumière». Y croyons-nous? C'est pourquoi l'Eglise nous donne à allumer un cierge au baptême. D'où la question de Mgr l'archevêque: qu'as-tu fais de ton baptême? La Parole de Dieu nous interpelle; nous devons répondre à cette question: sommes-nous lumière des autres, lumière de Jésus aux autres?»

Rites du baptême et serment des servants de messe ont suivi. Et pendant ce temps, sous un arbre tutélaire en bordure de la petite chapelle, la chorale Les Séraphins exécutait avec maestria tout le répertoire liturgique des diocèses du Congo à Noël, réussissant le pari incroyable de redonner de la normalité dans une bourgade où l'anormal venait d'inciser l'effroi. Les événements de la matinée ont fait que seuls deux des quatre enfants qui devaient recevoir le baptême, et que seuls 53 fidèles étaient à la messe.

«Merci pour ceux qui ont eu le courage de rester», a lancé l'intrépide abbé Same, avant d'impartir la bénédiction finale.

A. S. M.

EPIPHANIE DU SEIGNEUR

Plus d'humilité pour luire comme un astre

***Textes*: Is 60, 1-6; Ps 71; Ep 3, 2-6; Mt 2, 1-12**

Noël et l'Epiphanie, la fête de la naissance du Sauveur et de sa manifestation dans l'humanité sont deux fêtes solennelles de l'Eglise: deux versants d'une seule et même fête, au fond. Chers pèlerins et pèlerines de l'An 2020, des Juifs et les bergers de Bethléem qui furent les seuls témoins de la nativité; en l'Épiphanie *«l'Épiphanisant»* s'est choisi des mages venus de l'Orient pour son Salut au Monde profane et manifester à tout l'univers sa toute puissance et faire savoir aux yeux du monde qu'Il est le Sauveur des nations, tant païennes que croyantes; voire la création entière dans son intégralité animale, végétale et astrologique. … Cela veut dire, que le Salut que le Fils de Dieu nous apporte a dorénavant une valeur universelle, celle-là même que Dieu a toujours voulue pour toute la Création.

Dans la première lecture, nous avons entendu les paroles d'Isaïe adressées à la ville sainte de Jérusalem. Elles nous appellent à nous lever, à sortir de nos fermetures, sortir de nous-mêmes et à reconnaître la splendeur de la lumière qui illumine notre existence. En fait, c'est important pour nous aujourd'hui: de comprendre que personne en cette humanité ne brille de sa propre lumière, c'est à dire subviendrait à sa vie par ses propres forces. Saint Ambroise nous le rappelle à sa manière: Il nous dit que si la lune brille, c'est parce qu'elle reçoit la lumière du soleil. De l'individu à la famille, personne ne s'en sort sans de l'aide venant d'ailleurs. De même, l'Église ne brille pas par sa propre lumière mais par celle du Christ. Il est la vraie lumière qui éclaire toute notre vie dans la mesure où nous nous laissons éclairer par lui.

Cette lumière n'a pas pour unique fonction de faire briller comme par l'illumination; mais aussi de faire basculer les choses et la vie de l'homme en particulier. D'ailleurs la vie de Paul a été bouleversée grâce à celle-ci sur le chemin de Damas. Ainsi, comme lui, *«toutes les nations sont associées au même héritage, au même corps, au partage de la même promesse, dans le Christ Jésus, par l'annonce de l'Evangile.»* C'est cette lumière qu'il faut transmettre ou faire connaître à toutes les nations, plutôt que d'en faire l'otage d'une minorité incrédule: les Juifs. Dans les Saintes Ecritures, nous pouvons découvrir deux moyens pour disposer de cette Lumière; soit en attendant qu'elle vienne à nous à la manière de Saint Paul soit, en allant vers Elle dans une procession sans détour, mieux sans faiblir. C'est bien le cas des Mages!

En effet, la prophétie d'Isaïe nous parlait d'une grande procession vers la Lumière. Les mages venus d'Orient sont les premiers de cette procession qui ne s'interrompt plus. À toutes les époques, par le biais des "pérégrinations spirituelles" pour ne citer que Jérusalem, Fatima et Lourdes … des hommes, des femmes et des enfants sur le Chemin de Vie ont suivi l'Etoile, la Vérité même. Certains, l'ont trouvé cet enfant emmailloté par un lange teinté des couleurs arc-en-ciel de toute la kyrielle des problèmes qui minent nos sociétés contemporaines. Par exemple, le spectre Migration, Crises, misères, famines, guerres, séismes, inondations, feu de forêts bref, toutes ces catastrophes naturelles sans précédentes. Tout ceci nécessite l'expertise et une intervention des forces d'élites heureusement pour l'humanité qu'il y a Dieu, le Tout Puissant. Les mages représentent des hommes et des femmes de tous les horizons et toutes les religions du monde entier en quêtes de cette Vérité *«Luminante»*. L'Evangile nous parle de ces mages, des étrangers venus de loin pour se prosterner devant le roi des juifs qui venait de naître. Loin de réduire la visite des mages en une aimable scène folklorique ou allégorique permettant de gonfler les effectifs dans la crèche; le récit de saint Matthieu est un récit théologique et missiologique. Le Jésus, ce *«roi des Juifs»* que recherchent les mages venus d'au-delà des frontières du Peuple des élus, pourchasser à mort par Hérode, est le même que les païens *«Dimas – le Centurion»* aux côtés de Marie sa mère ont vu mourir sur la Croix sous Ponce Pilate; l'écriteau de la croix en "INRI" en apporte l'assurance. Par contre, en lisant, ce récit au pied de la lettre, nous devons nous poser des questions: pourquoi une telle expédition? Pourquoi l'étoile s'éclipse-t-elle sur Jérusalem? Que peut faire les parents avec de l'or, de l'encens et de la myrrhe? En quoi cette naissance concerne-t-elle des étrangers? Pourquoi ne sont-ils pas revenus voir Hérode?

Oui frères et sœurs, tout ce long voyage, c'est pour que les hommes rejoignent Jésus dans la plénitude de sa personne humano-divine, avec l'or – la myrrhe et l'encens qui représenteraient certainement la somme matérielle de la Création: c'est-à-dire le sous sol, la flore et faune. Mais aussi par l'astre, le ciel qui se joints à la terre notre humanité en désarroi pour qu'il l'entraine, sur le vert pâturage de la conversion. Là où l'amour et la charité s'embrassent, prêt de la source Miséricorde d'où jaillissent les fleuves paix et justice, lesquelles arrosent en tout temps le pays de Solidarité très connu par sa belle et dense forêt: harmonie entre les hommes et nature sous le regard aimable du Ciel et ses Astres. Certes, elle sera longue à réaliser car notre cheminement se fait à tâtons, et notre accueil du message divin se vit dans notre éternelle pauvreté sociale et notre sécheresse spirituelle.

Mais contre tout, les Mages nous donnent cette leçon autre. Ils ne se découragent pas quand l'étoile disparaît à cause de nos égos et notre cupidité avide de tout bon sens. Ils ne sont pas déconcertés quand ils doivent reprendre leur marche, même lorsqu'il leur fallait s'humilier comme des ignorants devant la "savance-arrogante" des Scribes et la "piété stérile" des grands prêtres. Toutefois, c'est par un autre chemin que celui de l'orgueil que l'espérance offre aux humbles la clé de la réussite "Celui qui est venu vivre pleinement notre humanité, la partager pour nous faire partager sa divinité.

«Quand le Christ s'est manifesté dans notre nature mortelle, tu nous as recréés par la lumière éternelle de sa divinité» Seigneur *«accorder, à nous qui te connaissons déjà par la foi, d'être conduits jusqu'à la claire vision de ta splendeur… sans nous détacher de tous les hommes, nos frères, avec lesquels nous aspirons à être le peuple en soit illuminé.»* AMEN.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
(Aumônier national de l'ASGC)

MESSAGE DE NOEL 2019

«La paix pour mon peuple et ses fidèles» (Ps 84,9)

A l'occasion de la fête de Noël 2019, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a adressé un message au Peuple de Dieu. *«Il ne me reste plus qu'à inviter les uns et les autres à vous approprier la recommandation du Pape François dans «Christus Vivit» qui nous demande de «reconnaître dans ce que disent les autres, la présence d'une lumière qui nous aide à mieux découvrir l'Evangile»*. (Christus Vi vit n°41), a affirmé l'archevêque. Ci-après l'intégralité de ce message.

Chers frères et sœurs,

1. En cette nuit de Noël et à l'approche de la fête du Nouvel An, je viens vers vous avec un précieux présent dans la main: celui de la paix. Oui, je viens vous souhaiter la paix, la paix pour chacun et chacune de vous, la paix pour ceux et celles qui vous sont proches, par le lien familial ou professionnel, par la proximité du quartier ou de la vie tout court, sans oublier bien entendu ceux et celles qui vous sont proches par le lien de la foi.

2. Oui, paix à toi Peuple de Dieu de l'archidiocèse de Brazzaville, dont le quotidien est marqué par des difficultés de toutes sortes liées à la satisfaction des besoins les plus élémentaires de la vie humaine: manger, boire, se loger, se vêtir, se soigner etc.; difficultés auxquelles se sont ajoutées surtout ces derniers temps des déceptions et des souffrances morales provoquées par le contre-témoignage de certains de tes pasteurs, comme le reconnaissaient déjà les Evêques du Congo dans leur message d'octobre dernier. À vous tous et toutes, dans vos conditions et milieux de vie et de travail, je dis *«la paix soit avec vous».*

3. Je viens vous souhaiter par cette Lettre Pastorale la paix, car la paix est au cœur des fêtes de Noël et de fin d'année. Elle est au cœur de la Bonne Année, du fait que le premier jour de l'An est dédié à la paix, ce jour étant décrété par les Nations-Unis *«Journée Mondiale de la Paix»*. Mais la paix est surtout au cœur de la fête de Noël que nous célébrons dans la joie. C'est pour cela que je voudrais commencer cette Lettre par une méditation sur le mystère de Noël, le mystère du Verbe incarné.

4. Mais permettez-moi de vous dire que cette lettre est d'abord et avant tout l'expression de ma douleur profonde au sujet de notre Eglise locale défigurée par ses propres enfants, qui ont étalé aux yeux du monde leurs différends, lorsqu'au travers des réseaux sociaux des prêtres sous couvert d'anonymat ou ceux qui se présentent comme tels, ont exposé sur la place publique des problèmes et difficultés qui peuvent surgir à l'intérieur de toute organisation humaine, fût-elle chrétienne.

5. À travers ce cri de mon cœur de Pasteur, je voudrais surtout dire à tous mes prêtres, que là où un prêtre en discrédite un autre, et ce, quels que soient ses mobiles, doit savoir qu'il jette l'opprobre sur tout le corps presbytéral. En effet, les calomnies entre membres d'un même corps sont comme le sable que les enfants en jouant se lancent à la figure. Ce sable finit toujours par ensabler les yeux des uns et des autres. Personne ne peut donc l'accepter et rien ne permet de justifier cette façon de faire, qui n'est ni chrétienne ni efficace comme moyen de régler les différends. Un tel comportement est en plus indigne des hommes de Dieu qu'ils sont, puisqu'il ne peut que contribuer à l'autodestruction de tout le corps sacerdotal et partant de celui de toute l'Eglise, Corps du Christ. Car toute souffrance infligée à un membre du corps est au final une souffrance endurée par le corps tout entier (1 Cor 12, 26). Et à la fin, nous égarons le peuple de Dieu que nous avons pourtant reçu mission de mener aux eaux tranquilles, de faire paître en toute quiétude, pour qu'il s'abreuve aux sources de la vie (Ps 22, 2-3).

Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière (Mt 4, 16).

6. Chers prêtres, chers religieux et religieuses, chers chrétiens laïcs, frères et sœurs dans le Christ. Je souhaite de tout mon cœur que cette Lettre pastorale soit pour chacun et chacune de vous un symbole fort, symbole de cette grande lumière annoncée jadis par le prophète Isaïe et reprise par Mathieu dans son évangile de la nativité du Christ. Mon désir le plus profond est que cette Lettre puisse imprimer au plus profond de vos cœurs la marque indélébile d'une espérance nouvelle, d'un réveil lumineux de la vie de notre archidiocèse, où vous avez eu ces derniers temps l'impression d'être envahis par les ténèbres déclenchées et encouragées par vos propres pasteurs. Et que chacun et chacune d'entre vous, quelle que soit sa place dans l'Eglise, à la suite de Saint François d'Assise, répande cette lumière autour de lui: *«là où se trouvent les ténèbres, que j'apporte la lumière».*

7. En méditant le mystère du Verbe incarné, que nous allons bientôt célébrer, mon regard se fixe tout naturellement sur la figure de Marie, cette femme choisie parmi toutes les femmes du monde, pour porter la vie au monde, Jésus, le Verbe de Dieu. En Marie, je vois le modèle du bon disciple (Lc 11, 27-28), car ce qui caractérise Marie, c'est sa foi et son espérance inébranlables, deux vertus

Mgr Anatole Milandou.

profondément enracinées dans une confiance sans faille en Dieu, qui a le pouvoir de mener toutes choses vers une fin heureuse, même celles qui sont les plus incompréhensibles: *«Je suis la servante du Seigneur, dit-elle à l'Ange, qu'il me soit fait selon ta parole»* (Lc 1,38).

8. Heureuse confession de foi et d'espérance qui a valu à la terre entière le salut et la paix en Jésus. La foi et l'espérance de Marie ont permis à l'humanité tout entière de voir se lever cette grande *«lumière née de la lumière»* avant tous les siècles (Jn 12, 46). Et Marie qui connaît mieux que tout autre être de chair, le mystère de son fils Jésus, nous invite à faire comme elle: *«Faites ce qu'il vous dira»* (Jn 2, 5).

9. Prêtres et chrétiens de Brazzaville, saurons-nous suivre l'exemple de Marie et son invitation à l'obéissance spirituelle? Saurons-nous comme les servants de Cana obéir à Marie, afin de voir nous aussi la manifestation de la gloire du Seigneur (Jn 2,6-11) dans les ténèbres de nos vies, encore un peu plus assombries par notre péché contre la fraternité sacerdotale? Je vous en conjure: mettons-nous humblement, avec foi et espérance, au service du Seigneur et de son peuple, dans un esprit fraternel et solidaire, car nous sommes tous faits des mêmes os et de la même chair (2 Sam 5, 1). Ramenons la foi et l'espérance au milieu du peuple de Dieu, de nos communautés paroissiales et religieuses, de notre clergé et de notre Eglise. Alors, le Tout puissant fera pour nous aussi des merveilles (Lc 1, 49) et nous viendrons à bout de nos problèmes, quels qu'ils soient, puisque rien n'est impossible à Dieu pour ceux qui savent compter sur la puissance de son Esprit (Lc 1, 37).

Confiance en Dieu, à qui rien n'est impossible (Lc 1, 37)

10. Chers frères et sœurs laïcs dans l'Eglise, permettez-moi de vous adresser un mot en particulier, puisque beaucoup d'entre vous m'ont dit avoir été très choqués par le spectacle livré sur les réseaux sociaux par vos prêtres et ceux qui se présentent comme tels. Je voudrais tout d'abord vous rappeler que quelques-uns parmi vous, chrétiens laïcs, ont pris un bonheur fou à diffuser ces messages offensants, voire à en rajouter par des commentaires malveillants et de prétendues révélations, dont la plus abjecte est sans aucun doute celle d'avoir fait de moi, votre Evêque, un franc-maçon que je ne suis pas et que je ne serai jamais. Ceci étant contraire à mon baptême et à ma foi d'évêque.

11. Pasteur de votre archidiocèse, je prends ici l'engagement de ramener nos prêtres sur les chemins de la raison et de la retenue. A vous aussi je demande de faire de même, revenez à la raison et à la retenue, à l'amour vrai de l'Eglise. Plus encore, ne perdez pas votre temps précieux à colporter des informations non vérifiées sur vos prêtres et vos Evêques. Mettez plutôt ce temps à vous adonner à la prière pour la sanctification de votre Eglise et, à l'intérieur d'elle, de ses pasteurs, prêtres et Evêques, mais aussi de ses fidèles que vous êtes. Sanctifiez-vous dans vos familles, dans vos mouvements d'apostolat et groupes de prière, dans vos lieux de travail et de vie. Ce n'est que par ces armes puissantes de la prière et de la sainteté de vie que nous vaincrons le démon qui semble s'être frayé un chemin dans nos rangs.

Appel à la conversion et à l'unité des Prêtres

12. Et maintenant, je veux m'adresser à vous, mes prêtres. La situation créée dans notre diocèse à la suite des querelles étalées sur la toile est désastreuse pour l'avenir de notre Clergé et de notre Eglise. Elle m'inquiète énormément, car à travers ces décharges publiques vous avez déshonoré votre propre corps presbytéral, qui a perdu dans l'opinion un peu de sa gloire traditionnelle. La honte et le ridicule nous sont tous retombés dessus, telle de la salive lancée en l'air que le vent finit par répandre sur toutes nos têtes.

13. 0ui, chers prêtres de Brazzaville, au final ce ne sont pas X ou Y seulement, mais toi, prêtre de Brazzaville et même du Congo tout entier qui a été *«pesé dans la balance et ton poids se trouve en défaut»* (Cf. Dn 5 ,27). Car désormais, c'est sur tout prêtre que pèse le soupçon, sur la crédibilité de sa parole, sur la valeur de sa vie et de son témoignage. Et je ne crois pas que ce soit ce que recherchaient les protagonistes de cette campagne par réseaux sociaux interposés.

14. 0ui, la maison nous est pour ainsi dire *«tombée par la porte»* et nous sommes aujourd'hui tous prisonniers de nos propres turpitudes! Nous avons ouvert si grandement la boîte de Pandore que n'importe qui désormais pourra venir dire n'importe quoi sur n'importe qui et jeter l'opprobre sur la vie même du plus vertueux d'entre vous. Le mouvement déclenché a fait des émules qui se plaisent à salir tel prêtre ou tel évêque.

15. Je vous en conjure donc, par cet amour que vous avez pour l'Eglise, revenez à des sentiments et à des dispositions dignes d'hommes de Dieu. Ressaisissez-vous et convertissez-vous à l'Evangile du Christ, qui nous prescrit une autre forme de correction fraternelle (Cf. Mt 18,15-17). L'Eglise n'est pas un champ de bataille, mais une communauté de frères et de sœurs qui ont un même Père et donc doivent se supporter mutuellement (Col 3,13). Je vous appelle tous à l'humilité, à cette humilité qui ne consiste pas à dissimuler ou à voiler les erreurs ou le mal du passé, mais à se dire la vérité dans le respect de la dignité des uns et des autres. N'est-ce pas d'ailleurs là la condition pour qu'un frère qui nous a causé du tort reconnaisse sa faute et se dispose à demander pardon, à s'amender et, sinon à la réparer, du moins à assumer les conséquences de sa faute?

Résolutions

16. Au terme de ma Lettre et dans l'esprit de la constitution pastorale Gaudium et Spes du Concile Vatican II, je puis vous assurer que j'ai accueilli toutes les doléances faites lors des rencontres que j'ai initiées avec tous les prêtres dès le retour de mon voyage. Quelques maux ont été épinglés qui feront l'objet de notre attention. D'ailleurs, le nouveau Conseil Presbytéral sera mis à contribution dans la résolution de nos problèmes.

17. Pour terminer, il ne me reste plus qu'à inviter les uns et les autres à vous approprier la recommandation du Pape François dans *«Christus Vivit»* qui nous demande de *«reconnaitre dans ce que disent les autres, la présence d'une lumière qui nous aide à mieux découvrir l'Evangile»*. (Christus Vi vit n°41). Et laissez-moi vous rappeler cette parole essentielle du Christ, que j'avais choisie comme devise épiscopale et qui devrait être le leitmotiv pour tout prêtre de mon diocèse où je n'entends hélas souvent que des revendications: *«Le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude».* (Mt 20, 28).

18. Chers prêtres, spécialement en ces moments difficiles, il vous faut revenir à une vie sacerdotale plus ancrée dans la célébration de L'Eucharistie, de la Liturgie des Heures, de la méditation quotidienne de la Parole de Dieu, de la récitation du chapelet. A travers ces moyens éprouvés par la Tradition de l'Eglise, nous parviendrons à remettre l'Evangile au centre de nos vies, de nos préoccupations et de nos manières d'être en Eglise. C'est seulement avec ces moyens puissants que nous viendrons à bout de l'esprit de division, de légèreté des mœurs, du gain facile qui semble s'emparer de notre Clergé. Nous ne reconquerrons la crédibilité perdue, que lorsque notre vie redeviendra plus en cohérence avec la Parole que nous annonçons et les sacrements que nous célébrons.

19. Mes chers prêtres, mes fils bien-aimés: soyez des pasteurs selon le cœur de Dieu dont les fidèles Chrétiens ont besoin dans vos communautés paroissiales. Que la célébration des sacrements, l'attention et l'accompagnement des *«mabundu»*, le soutien à la catéchèse, aux jeunes soient vos priorités. Que la gestion des biens mobiliers et immobiliers, des finances de nos paroisses et de notre diocèse se fasse en toute transparence. Votre vigilance est requise pour opérer les évaluations et les ajustements qui s'imposent, bref pour faire la vérité sur les questions brûlantes, sans faille ni complaisance, dans un esprit de fraternité et de dialogue. Mais par-dessus tout, ce sont vos exemples de bons gestionnaires dans vos paroisses et de vos charges diocésaines qui seront déterminants pour la réforme que vous appelez de tous vos vœux.

Prière

20. Que l'Esprit-Saint nous aide à discerner ce qui est juste et bon de ce qui ne l'est pas pour faire grandir le Règne de Dieu en nous et autour de nous. Que le Seigneur Jésus nous garde solidement attachés à lui et entre nous, pour que nous puissions grandir dans la fidélité à son saint Nom, pour qu'au milieu de son peuple, nous soyons sacrement de l'amour du Père. Et que la Vierge Marie, la mère des prêtres, intercède pour notre clergé et notre diocèse. Qu'elle nous obtienne auprès de son Fils Jésus, la grâce de l'écoute abondante du Seigneur pour faire taire nos colères et nos conflits, afin qu'abondent les fruits du Royaume. Amen!

Monseigneur Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

(Donné à Brazzaville, le 24 décembre, Nativité du Seigneur de l'an 2019, 19ème année de mon épiscopat à la tête de l'Archidiocèse)

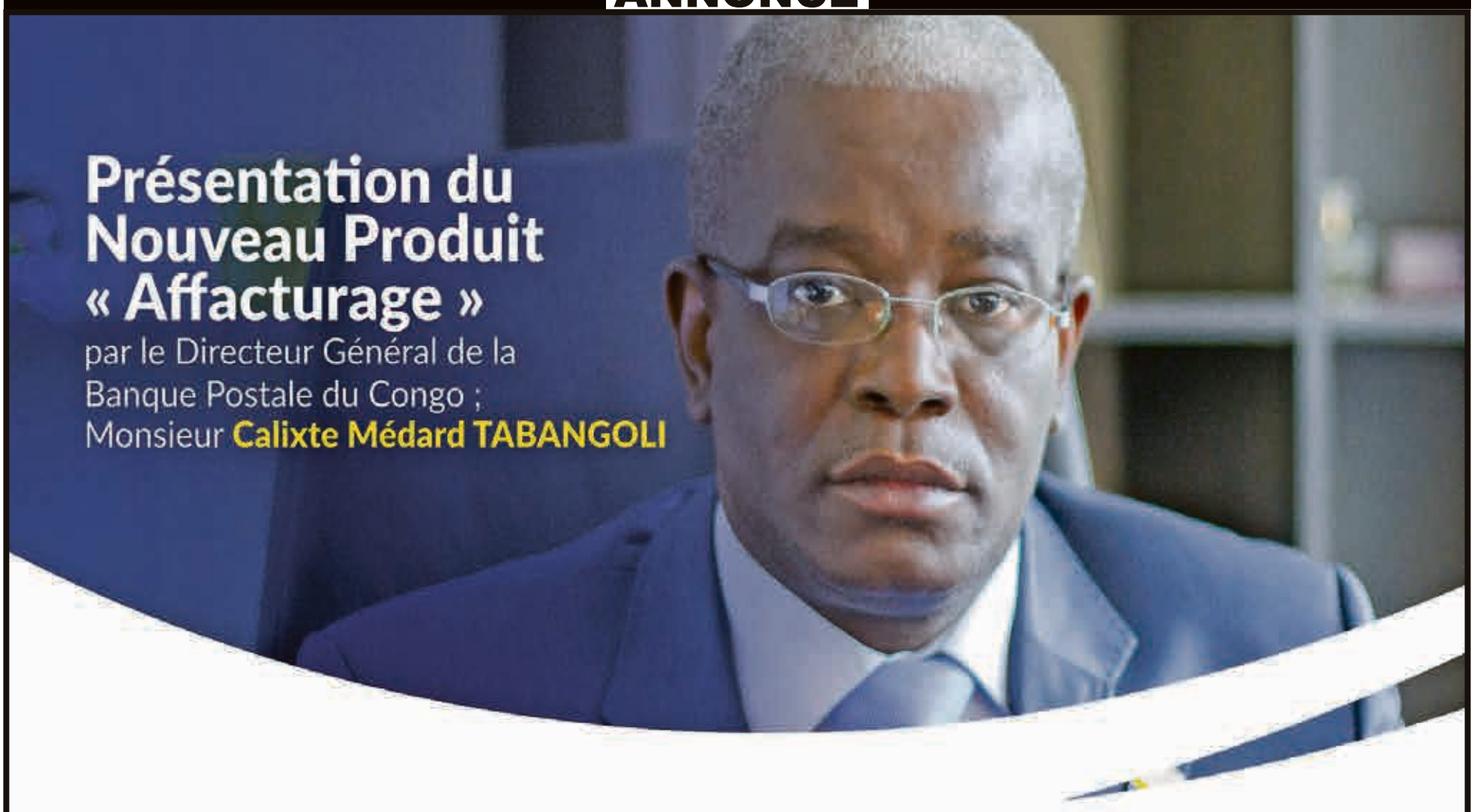

Désireux de participer de manière plus efficace à l'équilibre financier des entreprises, mais aussi et surtout des PME/PMI dans cette période de morosité économique, j'ai le réel plaisir de mettre à la disposition de l'aimable clientèle de la Banque Postale du Congo le produit affacturage.

L'affacturage est un mode de financement permettant aux entreprises de céder leurs créances au factor (la BPC dans le cas d'espèce) afin de disposer de la trésorerie à l'immédiat. Ce processus est générateur de plusieurs avantages à savoir :

LA COUVERTURE DU RISQUE D'IMPAYE POUR L'ENTREPRISE

La Banque Postale du Congo garantit à 100% les créances éligibles ; ce qui permet à l'entreprise de se focaliser sur sa stratégie commerciale sans se soucier du recouvrement.

LA GARANTIE DU FINANCEMENT

Contrairement au modèle de financement classique des entreprises qui exige l'existence d'un historique solide sur la relation bancaire ainsi que l'analyse de plusieurs risques, l'affacturage demeure une alternative de financement efficace, en ce qu'elle ne s'obtient que sur une cession de créance issue d'une société de bonne signature, donnant ainsi l'accessibilité aux entreprises nouvellement constituées.

L'OPTIMISATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRESORERIE

La trésorerie est un élément moteur de la vie d'une entreprise. Il est important d'assurer le paiement des salaires et des fournisseurs dans les délais impartis et souvent la trésorerie n'est pas toujours suffisante ou disponible pour répondre à ces besoins. Il vous faut une solution souple et réactive pour répondre à cette attente, d'où l'affacturage.

UNE MEILLEURE PRESENTATION BILANCIELLE

La cession du poste client à la société d'affacturage (BPC) permet à l'entreprise de réaliser une économie d'échelle, de baisser considérablement les coûts financiers relatifs au poids des concours bancaires classiques, d'améliorer le poste fournisseur et dette d'exploitation du fait de l'optimisation de la trésorerie.

Je tiens également à préciser que la Banque Postale du Congo est la première banque de notre pays à faire partie de FCI « Factors Chain International » qui d'ailleurs est la plus grande institution d'affacturage dans le monde. Cela est important pour l'image de notre banque sur la plateforme internationale et je suis conscient et confiant que l'affacturage sera l'épine dorsale du développement des PME/PMI dans notre pays en particulier et dans la sous-région en général.

La trésorerie est un élément moteur de la vie d'une entreprise. Il est important d'assurer le paiement des salaires et des fournisseurs dans les délais impartis et souvent la trésorerie n'est pas toujours suffisante ou disponible pour répondre à ces besoins. Il vous faut une solution souple et réactive pour répondre à cette attente, d'où l'affacturage.

www.banquepostale-congo.com

Notre ambition : votre réussite

La Fédération des MUCODEC
Vous présente ses

Meilleurs voeux

2020

36 ANS d'existence !

MUCODEC Encore plus proche de vous

INSERTION LEGALE : CREATION D'UNE SASU DENOMMEE EMEXIS
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE (FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- DENOMINATION SOCIALE: EMEXIS

- FORME SOCIALE: SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONELLE

- OBJET SOCIAL: L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPERT- COMPTABLE; L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES;

- DATE DE CREATION: SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 15/01/2019, ENREGISTRES AU CENTRE DE POINTE-NOIRE TIE-TIE LE 07 MAI 2019, F° 084/2, N° 523, DEPOT RANG MINUTES DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA LE 28/01/19 ENREGISTRE LE 26/06/19 F°117/21 N°728

- DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE SON IMMATRICULATION AU RCCM

- CAPITAL SOCIAL: QUATRE MILLIONS (4.000.000) DE FRANCS CFA

- CAPITAL LIBERE: DEUX MILLIONS (2.000.000) EN NUMERAIRE

- NOMBRE DES TITRES: 400 ACTIONS AU NOMINAL DE DIX MILLE FCFA

- DOMICILIATION INITIALE A COMPTER DU 15 JANVIER 2019 JUSQU'AU 01 DECEMBRE 2019: C/O ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, ARRONDISSEMENT 1 CENTRE-VILLE, AVENUE CHARLES DE GAULLE

- PRESIDENT: GAUTIER HUGUES NDAMBA KOUDINGANA DEMEURANT A POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO) QUARTIER MPAKA, RUE BIFOUMA

- DATE D'IMMATRICULATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE: LE 07/05/2019, RECEPISSE DE DEPOT AU RCCM PNR DU 07/05/2019 N° 19 DA 546

- NUMERO RCCM: CG / PNR / 19 B 202

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA,
NOTAIRE

INSERTION LEGALE: PRESTOIL - CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo) centre-ville, avenue Charles de GAULLE (en face du supermarché CASINO) TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

PRESTOIL

SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
CAPITAL : 10.000.000 FRANCS CFA,
SIEGE SOCIAL : CHEZ GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE SISE ARRONDISSEMENT 1, AVENUE CHARLES DE GAULLE, CENTRE VILLE (EN FACE SUPERMARCHE CASINO)
B.P. N° 1311 POINTE- NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO), RCCM CG/PNR/19 B 410

SUITE DELIBERATION DU 07 OCTOBRE 2019, ENREGISTREE A POINTE-NOIRE TIE-TIE LE 04 NOVEMBRE 2019, F°202/8 N°1262, DEPOSEE AU RANG DES MINUTES DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA LE 30 OCTOBRE 2019, DEPOT ENREGISTRE AU CENTRE DES IMPOTS DE POINTE- NOIRE TIE-TIE LE 04 NOVEMBRE 2019 F°202/9 N°1263, L'ACTIONNAIRE UNIQUE A DECIDE DE NOMMER MONSIEUR GERARD YVON BOURGOIN COMME NOUVEL ADMINISTRATEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DE MADAME AXELLE BOURGOIN, DEMISSIONNAIRE; CE POUR UNE DUREE DE SIX ANS A COMPTER DE SA NOMINATION. L'ARTICLE 15 A ETE MODIFIE EN CONSEQUENCE. DEPOT EFFECTUE AU RCCM DE POINTE NOIRE, LE 05/11/19 SOUS REF. 19 DA 1395.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA

APPELS A CANDIDATURE

Membre d'un Groupe International et important Etablissement financier de la place, recherche pour son siège à Brazzaville:

Deux inspecteurs juniors:
Sous la Direction du responsable de l'Audit Interne et Inspection, les inspecteurs juniors auront pour mission:
- Préparer et réaliser des missions d'audit interne et d'inspection;
- Rédiger des rapports d'audit et d'inspection;
- Formuler et faire suivre des recommandations.

Activités liées au poste:
- Contrôler la régularité et la sincérité des données comptables et des dossiers;
- Reporter les informations qui concourent à la fiabilité des résultats;
- Assurer une veille sur des domaines de gestion sensibles ou présentant un intérêt pour la banque notamment en matière de réglementation bancaire et de bonnes pratiques;
- Assurer la retransmission commentée des informations au sein des équipes;
- Assister les inspecteurs/auditeurs séniors et chefs de mission dans la réalisation des missions;
- Participer à la réalisation des plans de mission;
- Réaliser les travaux de recherche et d'investigation;
- Rédiger les premières synthèses de travail.

Profil:
De formation universitaire BAC+4/5 en Audit interne, finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins un an dans le métier d'audit idéalement dans un cabinet d'audit ou une banque.
Savoir: - Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information;
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance;
- Avoir des connaissances en langage de programmation;
- Avoir des connaissances en gestion de projet;
- Connaitre les référentiels (COBIT, ITIL, CMMI, eSCM, …).

Savoir-faire:
- Avoir la maîtrise de MS office (connaissances approfondies de Excel et Access);
- Avoir la pratique de la réglementation CEMAC;
- Concevoir un programme de mission d'audit;
- Préparer les éléments nécessaires à un audit;
- Transmettre des éléments nécessaires à un audit;
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, …

Savoir-être:
- Avoir l'esprit d'analyse;
- Être disponible;
- Avoir un bon sens organisationnel;
- Être rigoureux;
- Être intègre;
- Avoir le sens du questionnement.

Un Auditeur Système d'Information junior:
Sous la Direction du responsable de l'Audit Interne et Inspection, l'auditeur Système d'Information junior aura pour mission d'évaluer les risques liés aux systèmes d'information nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Activités liées au poste:
- Faire la gouvernance des systèmes d'information;
- Faire l'audit informatique;
- Faire l'audit d'application du logiciel de l'entreprise;
- Faire l'audit de projet;
- Faire la revue de migration des systèmes;
- Faire l'audit de conformité réglementaire;
- Faire la revue de processus informatisés sous l'angle du contrôle interne métier;
- Gérer les accès, les habilitations et de la séparation des tâches dans les systèmes d'information;
- Faire de l'analyse des données.

Profil:
De formation universitaire BAC+4/5 en Audit avec une expérience d'au moins 1 an à un poste similaire.

Savoir:
- Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information;
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance;
- Connaissance des métiers / produits / services bancaires;
- Avoir une maîtrise des techniques d'audit;
- Maîtrise de la réglementation bancaire;
- Avoir une vision transversale des métiers de la banque.

Savoir-faire:
- Avoir la maîtrise de MS office (connaissances approfondies de Excel et Access);
- Avoir la pratique de la réglementation CEMAC;
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, …

Savoir-être:
- Avoir la Capacité de structuration et de restitution de l'information et d'analyse (esprit de synthèse)
- Être disponible;
- Avoir la capacité à travailler en équipe;
- Avoir un bon sens organisationnel;
- Être rigoureux;
- Être intègre;
- Avoir l'esprit de curiosité;
- Avoir le sens du questionnement.

Composition des dossiers de candidature:
- CV, lettre de motivation et diplôme.
- Les dossiers de candidatures doivent être envoyés, au plus tard le 31 décembre 2019, l'adresse suivante: frecrutement2018@gmail.com

Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE HINDA

Eni Congo a offert des forages d'eau potable aux populations de Mboubissi, Tangou-fouana, kondi-Mbaka, Koungou et Tchikoulou

Afin contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales voisines de ses champs pétroliers de Mboundi, Kouakouala, Zingali et Loufika, la société Eni Congo a initié le Projet de développement intégré du District de Hinda. C'est dans ce cadre que les 23 et 24 décembre 2019, une délégation conduite par le Dr Yvon Gaston Nkouka Diénita, chef de Division Initiatives Communautaires et Territoires de Eni Congo a procédé à la remise officielle de 5 forages d'eau potable dans les villages de Mboubissi, Tangou-fouana, kondi-Mbaka, Koungou et Tchikoulou 2, avec l'appui des autorités préfectorales.

La délégation de Eni Congo et les autorités officielles devant l'ouvrage

Résultat d'un protocole d'accord signé le 31 Aout 2011 entre la société Eni Congo et le gouvernement congolais, le projet de développement intégré du District de Hinda initié par la société pétrolière italienne inclut, entre autres, la disponibilité de l'eau potable pour les populations. ''C'est l'un des domaines d'intervention prioritaires de la stratégie d'investissement communautaire de Eni en Afrique. Notre engagement à fournir aux communautés locales un accès à l'eau potable est fondamental'' a expliqué le docteur Yvon Gaston Nkouka Diénita qui s'exprimait au nom du Directeur général d'Eni Congo. Il s'adressait aux populations récipiendaires en général et aux représentants de l'état en particulier. Notamment Monsieur Pierre Kinfoukou-Pandi le représentant le Préfet du Kouilou et au secrétaire général de la sous-préfecture de Hinda.

La joie des populations de voir l'eau couler

L'explication sur le fonctionnement de l'ouvrage

Les populations de Mboubissi, Tandou-fouana, kondi-Mbaka, Koungou et Tchikoulou 2, bénéficiaires de ces forages d'eau potable ont accueilli avec ferveur ce don d'Eni Congo. A Mboubissi par exemple, Célestin Mpila-Ngoma, chef de bloc n°3 et représentant le chef du village a exprimé sa satisfaction en ces termes: ''Cet ouvrage est une source vitale pour notre village, c'est une œuvre de bien faisance pour notre survie. Nous en sommes fiers et heureux et prenons l'engagement solennel de l'entretenir et le conserver pour le bien de la population'' a-t-il dit. Une bonne gestion de ces forages; c'est ce à quoi le représentant du Préfet du Kouilou a invité ses concitoyens, au respect du bien commun, à travers les chefs de village et les responsable des comités de gestion de ces forage. ''Il vous appartient de veiller au bon fonctionnement de ces forages et à leur conservation. J'attire l'attention de tous, particulièrement des jeunes, qu'il n'y ait aucun acte de vandalisme ou de vols de batteries ou de panneaux solaires destinés au fonctionnement de ces forage'', a insisté Pierre Kinfoukou-Pandi.

Une gestion communautaire des forages d'eau potable

En fait, Eni Congo a été prévenant, en mettant en place des Comité de gestion de ces ouvrages. ''Des activités de sensibilisation à l'utilisation des puits de forage et de l'eau ont été faites. Nous avons mis en place des Comités de gestion à la suite des réunions communautaires et aussi à la suite des contacts de porte à porte, pour une bonne gestion technique des puits. Les populations villageoises se sont appropriés le projet, indiqué l'emplacement où installer le forage et ce sont engagées gérer elles-mêmes l'ouvrage'' a indiqué le Dr docteur Yvon Gaston Nkouka Diénita. Ce message a été le même, répété dans tous les autres villages où ces puits de forage ont été installés.

Le Dr Dienita Nkouka saluant les autorités villageoises

Une femme heureuse au forage d'eau

Les Comités de gestion ont pour rôle de contrôler l'accès des populations à l'eau selon les horaires préétablies, de veiller à l'entretien technique et d'assurer l'implication de tous dans le respect des questions d'hygiène. ''Grande est ma joie de voir l'eau sortir de ce robinet, et en plus de bonne qualité. Je viens de la gouter. Jusque-là je n'y croyais vraiment pas. Je suis vraiment très heureuse. Fini pour moi la corvée de parcourir de longues distances pour aller chercher l'eau. Je dis un grand merci à Eni Congo'' a déclaré une habitante du village Tchikoulou, des larmes de joie dans les yeux. Elle venait de remplir son premier bidon de 25 litres.

Caractéristiques techniques

Ces ouvrages d'accès à l'eau potable dons d'Eni Congo sont composés comme suit: un forage d'eau potable d'une profondeur moyenne de 110 mètres, et muni de pompes hybrides donc pouvant fonctionner à l'aide des panneaux solaires ou d'un groupe électrogène. Ces pompes sont d'une puissance de 1.4 kw pour un débit moyen de 4 mètres cube/heure. Le champ photovoltaïque (panneaux solaires) est d'une puissance de 1,4 kw et le réservoir ou château d'eau en béton armé a une capacité de stockage de 10 mètres cube, avec à la sortie une borne fontaine de 4 robinets. L'ensemble de l'ouvrage est installé dans une clôture de sécurité grillagée.

Le projet a réalisé 22 puits de forage d'eau potable, dont 17 alimentés en énergie solaire, un relié au réseau électrique, trois fonctionnant sur groupe électrogène, et un seul actionné à la force manuelle. A la fin de la deuxième phase ce seront au total 30 puits de forages qui auront été construits ou réhabilités. Certains de ces forages d'eau sont reliés aux structures publiques telles que les Centres de santé intégrés, les écoles, etc.

Le projet de développement intégré de Hinda aborde quatre domaines d'intervention interdépendants: l'eau, l'agriculture, la santé et l'éducation et couvre une population d'environ 25.000 personnes réparties sur 22 villages. Il est divisé en deux phases.

La première phase (2011-2015) répond aux besoins primaires de la population, à travers des projets relatifs à l'accès à l'eau potable, à l'amélioration de la qualité des soins de santé publique, l'éducation de la petite enfance et la production alimentaire.

La deuxième phase (à partir de 2017) se concentre plutôt sur la mise en œuvre des solutions garantissant l'implication des associations et groupements communautaires, ainsi que les autorités départementales. Il s'agit de renforcer l'expertise locale à travers des formations, des activités d'autosuffisance, de promotion de jeunes entreprises et des start-up; ceci dans le but de booster le développement socioéconomique local.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire
Sise à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans / 1 er Etage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14 745 – Tél.: 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

CONGO INVESTMENT FUND-CONGO BRAZZAVILLE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo) / RCCM CG-BZV-01-2019-B-14-00020

Suivant acte authentique reçu le 04 décembre 2019 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», enregistré à Brazzaville à la recette des Impôts de Ouenzé, le 05 décembre 2019, sous le Folio 219/3 n° 3907, il a été constitué une Société Anonyme et dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: «CONGO INVESTMENT FUND-CONGO BRAZZAVILLE».

Forme: Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Objet: la société a pour objet essentiel la levée et le financement des investissements en République du Congo;

Siège social: le siège est fixé à Brazzaville (République du Congo), 76, Avenue Amilcar Cabral, bureau n 0 407, 4eme étage, Tours jumelles.

Durée: la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Capital: le capital de la société est fixé à la somme de dix millions (10 000 000) de Francs CFA, divisé en 1000 actions de 10 000 Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1000 toutes souscrites et libérées intégralement ainsi qu'il résulte de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement établie le 04 décembre 2019 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 12 novembre deux mil dix-neuf, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, le 04 décembre 2019, enregistré à Brazzaville, le 05 décembre deux mil dix-neuf, sous le Folio 219/12 n o 3916, le conseil d'administration a désigné comme premiers Administrateurs de la société, pour une durée de deux ans:

* Monsieur Mohamed ALBIRA;
* Madame Nyvia Faida AKIERA
* Monsieur Didier PEIRERA;
* Monsieur Joshua NXUMALO;
* Monsieur Aymard EBIOU;
* Monsieur Eric GONGARAD.

L'assemblée a désigné pour la durée des deux (2) premiers exercices sociaux (2019 et 2020):
- le Cabinet Ernst & Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire;
- Monsieur Ludovic NGATSE en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Aux termes des délibérations du premier Conseil d'Administration en date à Brazzaville du 12 novembre deux mil dix-neuf, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGIJI, Notaire à Brazzaville (Congo), le 04 décembre de la même année, enregistré à Brazzaville à la recette des impôts de Ouenzé le 05 décembre deux mille dix-neuf, sous le Folio 219/12 no 3916, le Conseil d'Administration a nommé:

Monsieur Joshua NXUMALO en qualité de Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Maixent Raoul OMINGA en qualité de Directeur Général, pour une durée de deux (2) ans.

Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le treize décembre deux mille dix-neuf.

RCCM: la société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B14-00020 du 13 décembre 2019.

POUR AVIS

Maître Chimène
Prisca Nina PONGUI,
Notaire

DurQuap

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/DURQuaP/2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU STADE «TATA LOBOKO» DANS LE QUARTIER MBOUKOU À POINTE-NOIRE.

N° de Prêt: BIRD 8588-CG
N° de référence: CG-DURQuaP-057-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation du stade Tata Loboko dans le quartier Mboukou à Pointe-Noire».

2. Les services de consultant («Services») sans être exhaustifs, consistent à:
• Coordonner le chantier en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux;
• Délivrer toutes les autorisations écrites (journal de chantier et cahier de chantier) pour tout commencement et reprise des opérations de mise en œuvre prévues au marché;
• Elaborer toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème nouveau qui pourrait se présenter, ou compléter le cas échéant les documents contractuels en collaboration étroite avec la CEP DURQuaP;
• Contrôler le respect des conditions administratives et techniques au marché y compris les plannings d'exécution des travaux fournis par l'entreprise;
• Contrôler l'application des mesures de protection de l'environnement prévues au marché travaux afin d'éviter les impacts négatifs des activités de réhabilitation.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC» telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 24 janvier 2020 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 –
Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+ 242)
05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur par intérim du Projet,

Le Spécialiste en passation des marchés du Projet,

FOUAKAFOUENI Guy Arsène. -

COOPÉRATION UNESCO-CONGO

Garantir l'inclusion sociale des migrants

Sous le thème: *«Genre et migration»*, il s'est tenu du 18 au 20 décembre 2019 à Brazzaville la première école MOST du Congo. C'est Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur qui en a ouvert les travaux, en présence de son homologue des Affaires sociales Antoinette Dinga Dzondo. Le Programme MOST (Management of social transformation) en français Programme de gestion des transformations sociales de l'UNESCO est un programme dont la vocation est d'apporter un soutien aux Etats membres dans l'amélioration des processus de prise de décisions à travers une interface entre la recherche et les politiques publiques.

Le présidium à l'ouverture des travaux

C'est un programme scientifique régi par une approche interculturelle qui utilise les connaissances et compétences relevant des domaines des sciences sociales. Créé en 1994, ce programme est le seul des six programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO qui a pour objectifs de promouvoir et de développer la recherche comparative internationale pertinente pour l'élaboration des politiques publiques. Il apporte un soutien aux États membres dans l'amélioration des processus de prise de décision éclairée par des données empiriques, à travers une interface renforcée entre la recherche et les politiques publiques, en utilisant notamment, les connaissances en sciences sociales fondées sur les besoins et les droits humains.

Privilégiant l'utilisation de connaissances fondées sur les besoins et les droits humains, le programme MOST met un accent sur la question de l'inclusion sociale. Du point de vue de ce programme, et donc de l'UNESCO, l'inclusion sociale, qui vise à promouvoir la pleine participation d'individus et de groupes qui sont ou risquent d'être défavorisés dont les migrants, dans tous les aspects de la vie collective, est un objectif clé du développement durable et un aspect essentiel pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et promouvoir l'avènement des sociétés inclusives. Le programme a pour but d'encourager l'établissement de passerelles entre le chercheur et le politique, en créant des synergies entre eux, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques efficaces concourant à la construction de sociétés plus équitables, plus inclusives et donc plus pacifiques.

Jean-Pierre Ilboudo, représentant de l'UNESCO, en République démocratique du Congo (RDC) et au Congo s'est réjoui que certaines des recommandations du 1er forum ministériel MOST pour l'Afrique centrale co-organisé par le Gouvernement du Congo et l'UNESCO à Yaoundé (Cameroun) en Octobre 2016 se concrétisent progressivement. Il s'agit notamment de la mise en place du Comité national MOST du Congo. *«C'est avec plaisir que l'UNESCO s'est engagée à poursuivre l'accompagnement du ministère de l'Enseignement supérieur, qui pour le compte du Gouvernement congolais, n'a ménagé aucun effort pour matérialiser l'opérationnalisation de cette structure interministérielle qui sert dorénavant de vivier de professionnels qualifiés pouvant aider à renforcer l'interface entre la recherche et les politiques dans le cadre des défis de la mise en œuvre du Programme international de développement (PND) à l'horizon 2030 et qui passera par une bonne gestion des transformations sociales nécessaires au sein des communautés et des nations à travers des politiques publiques plus inclusives»*, a-t-il déclaré.

Dieudonné Tsokini, professeur titulaire de psychologie pathologique et psychologie clinique et coordonnateur du Comité national du programme MOST-Congo, a articulé sa communication autour de cinq aspects: l'interdisciplinarité du Programme MOST aux attentes scientifiques et atouts académiques de cette école; aux principes de légitimation scientifique de l'école; la définition des Sciences sociales et leurs objets, et la question du lien entre le programme MOST et la Migration.

Vantant les mérites de cette école, il a affirmé que ''l'école MOST constitue un espace de valorisation de nos recherches et qui, dans une certaine mesure, pourrait servir de levier à des réflexions scientifiques d'envergure, gage indispensable à la promotion académique selon les exigences du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)''.

Il s'agit là d'un programme vaste qui situe la complexité de l'objet des sciences humaines et son caractère multifactoriel, et par conséquent mobilise plusieurs ressources et compétences que sont les chercheurs en sciences sociales. *«Que l'intérêt scientifique de l'école MOST soit prioritairement un intérêt heuristique, quant à la pertinence des questionnements soulevés qui demandent à être problématisés et contextualisés, pour une appréhension et une appropriation efficientes des phénomènes et situations en jeu et en acte sur la scène sociale, notamment la question ici en débat, celle portant sur «Le genre et la migration»»*, a-t-il précisé.

Pour Jean Pierre Ilboudo, l'organisation de cette école MOST est un gage de l'engagement de l'UNESCO pour contribuer au renforcement des capacités des hauts cadres de l'Etat regroupés au sein du Comité national MOST. C'est en outre une belle opportunité d'appropriation nationale du programme pour la gestion des transformations sociales.

Dans l'optique d'un apprentissage et d'un renforcement continus de capacités, le représentant de l'agence onusienne a encouragé les participants à cette première école à s'inscrire au Laboratoire virtuel des politiques inclusives de l'UNESCO.

A noter que cette école est la troisième en Afrique centrale, après celle du Gabon et du Cameroun axée sur la *«Méthodologie d'élaboration, de pilotage et d'évaluation des politiques sociales inclusives»*.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

DROITS DE L'HOMME

«Les réfugiés rwandais vivent un calvaire au Congo»

C'est ce qu'a annoncé Alain Kombo, président de l'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) au cours d'une conférence de presse co-animée lundi 23 décembre 2019 par Trésor Kendet Nzila, directeur de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), Armel du CONADHO et le Dr Alex Dzabana Wa Ibacka, président de AM 22.

Les orateurs pendant la conférence de presse

Le but de cette rencontre était de tirer la sonnette d'alarme sur la situation des réfugiés rwandais au Congo. Placée sous le thème: *«Le sort inquiétant des réfugiés rwandais en République du Congo»*, cette conférence de presse s'est voulue un réveil des autorités congolaises sur le respect des textes nationaux et internationaux relatifs aux droits humains dûment ratifiés par le Congo.

De 2015 à ce jour, quatre réfugiés séjournent à la maison d'Arrêt: Cyprien Habyarimana, Jean Léonard Mbarusha, Boniface Uzaribara et Sylvain Habiyabanje qui a trouvé la mort en détention. Ces apatrides n'ont jamais été poursuivis ni condamnés par la Justice congolaise. Ils sont aux arrêts en violation des dispositions de la Convention de Genève du 28 juillet 1995, notamment en son article 32 et celui sur la défense d'expulsion et de refoulement.

Pour Alain Kombo, les réfugiés ne sont ni en garde à vue, ni en détention, mais plutôt pris en otage et ne peuvent être concernés par les exigences du Code de procédure pénale. *«Il s'agit de faire une distinction entre la violation dénoncée et décriée des exigences légales de forme et de bien mal fondé des faits qui seraient reprochés à ses refugiés».*

«La loi congolaise dit: ''lorsqu'une personne est privée de liberté, il ya un délai minima de 4 mois et une durée maximale de 6 mois. Dépassé ce délai si la personne n'est pas jugée ou ne bénéficie pas d'un procès juste et équitable; elle doit être immédiatement mise en liberté. De 2015 à aujourd'hui ça fait plus de 4 ans. Comprenez que nous sommes en face d'une violation grave de droits de l'homme», a rappelé Trésor Kendet Nzila.

Sur 10.000 exilés, 8.643 n'ont pas de statut juridique donc délaissés et abandonnés à eux-mêmes. Les Organisations de la société civile défendant les droits de l'homme: l'ADHUC, l'AM 22 et l'OCDH souhaitent pour ce faire que les réfugiés rwandais vivent en liberté et bénéficient du respect de la dignité humaine. Le Congo ne devrait pas être une prison à ciel ouvert.

Jeannette Laure MAVOUNGOU
(Stagiaire)

PARCELLE A VENDRE

La parcelle est située à un bel emplacement, au croisement de la rue Abala et l'avenue Marien Ngouabi dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï. Non loin de l'école de la liberté.

Pour tout contact aux fins de plus amples informations:
Tél.: 06 840 02 99 / 04 031 10 99.

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Analyser et concevoir les MOOC

Grâce au Campus du nouvel espace universitaire francophone (CNEUF) de l'AUF Brazzaville, une cinquantaine d'enseignants des universités membres de l'AUF ont été formés du 16 au 20 décembre dernier à l'analyse et à la conception des MOOC. En anglais *«massive open online course»*, les MOOC sont des cours en ligne de niveau universitaire ou des formations libres d'accès et gratuites en ce qui concerne l'inscription. Mais la validation des acquis qui donne accès à la délivrance d'un certificat est payante.

Les participants suivant les communications...

La formation assurée par Apollinaire Batouré, expert du Campus numérique francophone (CNF) de N'Gaoundéré, au Cameroun, a été supervisée par Achille Benjamin Sompa, responsable du CNEUF de Brazzaville.

La formation s'est inscrite dans la démarche de l'AUF qui s'est engagée dans son programme quadriennale 2017-2021 à faire des universités des opérateurs du développement global et local, en améliorant la qualité de la formation. C'est dans cette veine que les séminaristes ont été amenés, à l'issue de la formation, à cadrer leurs projets de MOOC, en vue de leur réalisation. Pour Achille B. Sompa, cette formation, qui a concerné les établissements membres de l'AUF à jour dans leurs cotisations, *«visait à accompagner les enseignants à cadrer leur projet de cours en ligne, à travers une modularisation»*. En précisant qu'un autre atelier devra intervenir pour le développement des ressources pédagogiques et l'implémentation et la mise en ligne des projets de MOOC retenus.

... pendant les travaux en atelier

Plusieurs thématiques ont été abordées pour arrimer l'universitaire congolais à l'ère des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Pendant cinq jours, les participants ont été édifiés sur: la présentation et la mise en condition, le comment réaliser un MOOC (méthode de ADDIE), l'analyse du MOOC, l'élaboration de la feuille de route, la délimitation du SPOC, les ressources éducatives libres, etc. Quelques participants, dont les docteurs Armel Melvin Ondongo Atipo et Edith Sophie Kombo Bayonne, enseignants chercheurs à l'Université Marien Ngouabi, ont réagi à l'issue de la formation. Le premier s'est réjoui de la formation reçue, notamment des modules ''comment concevoir un MOOC et comment celui-ci est protégé par l'entremise d'une licence'', tout comme ''l'élaboration ou l'établissement des objectifs d'un MOOC''. Sur le plan pratique, avec l'aide du facilitateur, il a réussi à élaborer un MOOC sur la santé et l'environnement. *«Ça a été formidable! Mais un suivi, un accompagnement de l'AUF dans la mise en pratique de l'ensemble des connaissances apprises, concernant les MOOC seraient les bienvenus»*, a-t-il souhaité.

Edith Sophie K. Bayonne a, pour sa part, reconnu que grâce à cette formation, ils pourront désormais ''concevoir des enseignements pour des personnes qui ne peuvent pas être dans les établissements de formation…Ainsi, depuis leurs maisons, leurs lieux de travail, et même dans les endroits reculés elles pourront avoir un certain nombre de connaissances qui leur permettront de gérer leur vie ou de compléter leur formation initiale''. *«C'est un véritable outil pédagogique pour l'épanouissement de ceux qui n'ont pas la possibilité d'aller dans les amphithéâtres, les salles de cours»*, a-t-elle conclu.

A rappeler que l'AUF vise, à travers ces différentes actions menées pour l'épanouissement des enseignants du supérieur, la qualité de la formation, de la recherche et de la gouvernance ainsi que l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés. La lutte pour l'effectivité des universités opérateurs du développement global et local n'étant pas en reste.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

EP2C ENERGY

Succursale de la société EP2C ENERGY SAS/92, Avenue Charles De Gaulle, B.P.:606/RCCM: CG/PNR/16 B1152, Pointe-Noire, République du Congo

INSERTION LEGALE

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société en date du 16 décembre 2019, enregistré à Pointe-Noire Centre le 20 décembre 2019, sous le Folio 234/13 numéro n°10436; Il a décidé du:
- remplacement de Monsieur Gilles LABRUNIE de ses fonctions de gérant de la succursale de droit Congolais;
- de la nomination de monsieur Jean-Jacques PEDEPRAT-LAMECHINOU en tant que nouveau gérant de la succursale de droit Congolais.

Dépôt dudit Procès-verbal a été effectué sous le numéro 19DA 1577, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la modification au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de la succursale en date du 23 décembre 2018.

Pour insertion.

Le Gérant.

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE CONGO «C2A CONGO»
Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage appt 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire, Tél.: 06 953 97 97

SOCIETE GENERAL LEASING CONGO SA
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
Au capital de 10 0000 F. CFA
Siège Social: Avenue du Havre, Zone industrielle de la Foire / RCCM CG/PNR/15 B 136
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Actionnaire Unique du 06 décembre 2019 de la société GENERAL LEASING CONGO, il a été procédé à:

- La modification de l'objet social;
- La modification des articles 4, 7, 8, 20, 25, 28, 29, 30, 31, 32;
- La mise à jour des statuts.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal 06 décembre 2019 et des statuts modifiés sous le numéro 19 DA 1542 du 13 décembre 2019.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire, le 13 décembre 2019.

Pour avis.

PROSPER LESTER & PARTNERS
Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000.000 de Francs CFA
Siège social: Avenue du Général De Gaulle, Immeuble CNSS
B.P. : Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/17 B 115

LIBERATION DU SURPLUS DU CAPITAL SOCIAL

1. Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date 17 octobre 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 11 décembre 2019, sous le numéro 10131, folio 227/23, le Président de la société a notamment décidé d'engager la procédure d'appel des fonds en vue de la libération du surplus du capital non libéré à la date de la constitution de la société, soit la somme de quinze millions (15.000.000) de francs CFA;

2. Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, établie en date du 29 novembre 2019, par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire n°058, enregistrée à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 11 décembre 2019, sous le numéro 10133, folio 227/25, il a été constaté la libération du surplus du capital d'un montant de quinze millions (15.000.000) de francs CFA.

Dépôt desdits actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,

Le Président.

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal no CF 67 en date du 12 décembre 2003/ no CF129 en date du 19 décembre 2011
54, Avenue Charles De Gaulle, Immeuble UMA, 3e Etage — B.P.: 606, Pointe-Noire, Tél.: 066.635.060/ 06 657 67 77

INSERTION LEGALE

«GREAT VIRTUE TECHNOLOGY CONGO, en sigle G.V.T.C. SARL»

Aux termes du Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 27 novembre 2019, à Pointe-Noire, reçu au rang des minutes de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire, le 29 novembre 2019, sous le répertoire n°209/19 et enregistré à Pointe-Noire, Loandjili le 02 décembre 2019, sous le numéro n°599, folio 145/19, les associés de la société GREAT VIRTUE TECHNOLOGY CONGO, en sigle G.V.T.C SARL ont décidé de la:
- Modification de l'objet social de la société. En conséquence de cette résolution l'article 02 des statuts se présente comme suit:
La société a pour objet tan en République du Congo qu'à l'étranger: travaux pétroliers et pétrochimiques; Ingénierie et techniques pétroliers, développement des technologies pétrolières, conseils en formations pétrolières, achat vente, importation et exportation des équipements des technologies pétrolières, participation par tout moyen et sous quelque que ce soit et en tous pays, à toutes entreprises créées ou à créer, toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus;
- Cooptation d'une nouvelle associée;
- L'augmentation du capital de la société de 99 000 000 F. CFA pour le porter de 1 000 000 F. CFA à 100 000 000 F. CFA par la création de dix-neuf mille huit cent (19 800) parts nouvelles de cinq mille (5 000) Francs CFA, chacune souscrite intégralement et libérées;
-La transformation de la société à responsabilité Limitée en Société par Action Simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle. La dénomination de la société est ainsi modifiée: «GREAT VIRTUE TECHNOLOGY CONGO», en sigle G.V.T.C. SAS;
- Nomination, en qualité de Président de la société, de Monsieur Ping CHENG;
- Transfert du siège social du 92, avenue Charles De Gaulle, Rond-point Kassaï, au 1er Etage Immeuble 2MP, avenue Marien NGOUABI, Rond-Point Ex-Bata, B.P.: 606, Pointe-Noire, République du Congo;
- Adoption des nouveaux statuts.

Mention modificative au RCCM n°CG/PNR/17 B 177 a été effectuée sous le numéro 19DA 1511 au Greffe du Tribunal de Pointe-Noire, en date du 06 décembre 2019.

Rodez Aubin ILIMBI
Managing-Partner/Agrément CEMAC n° CF129
Chartered Law & Tax Adviser/Conseil Juridique & Fiscal Agréé
r.ilimbi®cabinet-lemitouard.com
+242.06.663.50.60/+336.38.34.27.27

Programme des Nations Unies pour le Développement

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
POUR L'ALLOTISSEMENT DES MICROPROJETS
AGR PROC/012/2019/PBF (Relance)

Le Programme des Nations Unies pour le Développement au Congo Brazzaville (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente demande de cotation (RFQ) relative à l'objet sus-référencé.

La demande de prix (RFQ) peut être téléchargée sur le site UNDP Procurement: http://procurement-notices.undp.org/ sous le numéro 62296 retiré à l'accueil du bureau du PNUD-Congo, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 14h00.

Les soumissions présentées conformément aux prescriptions du dossier de consultation devront parvenir au PNUD Congo Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch)/ Rue Behagle, Centreville, BP 465, au plus tard le 15 ianvier 2020 à 17 heures 30.

Le PNUD se réserve le droit de rejeter tous les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite de remise des demandes. Pourront également être rejetés, les dossiers soumis par des prestataires ayant fait la preuve au cours des contrats antérieurs avec le PNUD ou toute autre Agence du Système des Nations Unies ou autres employeurs de défaillances concernant la(les) mission(s) et/ou le(s) chantier(s) qui leur ont été confié(s).

Le PNUD attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que VoUs portez aux opportunités commerciales proposées par le PNUD.

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,
1er étage, Immeuble INGOBA
Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail: officenorbertmadzou.com
REPUBLIQUE DU CONGO

INTER CHANGE CONGO

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 05, Rue Gamboma (Moungali)
RCCM N°CG/BZV/16 B 6663
Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'un Procès-verbal en la forme authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 05 décembre 2019, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila) la même date, sous Folio 219/17, n°3921, l'associé unique de la société dénommée: «INTER CHANGE CONGO», Société A responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 de F. CFA et dont le siège est situé à Brazzaville au numéro 05 de la rue Gamboma, arrondissement 4 Moungali, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6663, a procédé à la dissolution de ladite société pour perte de la moitié du capital social.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de dissolution de la société a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 19 DA 419 le 06 décembre 2019.

Pour insertion,
Maître Norbert MADZOU,
Notaire.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, sise à Brazzaville (République du Congo),
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali,
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745, B/ville – Tél.: (242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

LE PERIDOT

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
841, rue Nkô, Plateau des 15 ans - Moungali
RCCM: CG/BZV/14 B 5535

CESSIONS DES PARTS SOCIALES, EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL & MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du huit octobre deux mil dix-neuf de la société «LE PERIDOT», Société A Responsabilité Limitée ci-dessus plus amplement énoncée reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, titulaire d'un office sise à Brazzaville (République du Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», en date à Brazzaville (Congo) du dix-sept décembre deux mil dix-neuf et enregistré à Brazzaville à la recette des impôts de Ouenzé le dix-huit décembre de la même année sous le Folio 221/3 numéro 2291 , les associés ont décidé de:
- l'extension de l'objet social, aux activités ci-après:
* la location et la vente des articles de cuisine;
* l'exploitation d'un pressing dénommé «Pressing Clean Pro»;
* la vente de tous les produits d'entretien de vêtements;
- l'agrément des cessions des parts sociales
* cession de 10 parts sociales de 10 000 F. CFA chacune faite par Monsieur Aymar Delmas EBIOU au profit de Monsieur Emmanuel Samuel Merci EBIOU sur les 40 parts sociales qu'il détient dans le capital de cette société;
* cession de 10 parts sociales de 10 000 F CFA chacune faite par Monsieur Jean-Marc Prodige EBIOU au profit de Monsieur Emmanuel Samuel Merci EBIOU sur les 30 parts sociales qu'il détient dans le capital de ladite société.

Comme conséquence, Monsieur Emmanuel Samuel Merci EBIOU devient ainsi propriétaire de 20 parts sociales de 10 000 F. CFA chacune dans le capital de la société «LE PERIDOT» SARL;
- la mise à jour des statuts.

Dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 décembre 2019, enregistré sous le numéro 19 DA 441.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/19 - 831.

Pour avis et mention
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire sise à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er Etage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14 745 – Tél.: 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

AVIS DE NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Suivant Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société «Energie Electrique du Congo», en abrégé «E2C», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 100 000 000 de Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV01-2018-B14-00006 du trente août deux mil dix-huit, tenu en date à Brazzaville du 18 décembre 2019, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office sis à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», enregistré à Brazzaville, le 23 décembre 2019, à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 224/14 numéro 2415, les administrateurs ont décidé de nommer:

Monsieur Jean Bruno DANGA ADOU, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur LOUIS KANOHA ELENGA, décédé le 14 février 2018, pour une durée de deux (2) ans;

Monsieur Just Roger GANDO, en qualité de Directeur Général Adjoint, en remplacement de Monsieur Jean Bruno DANGA ADOU, promu au poste de Directeur Général, pour une durée de deux (2) ans.

Mention modificative des présentes a été portée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, pour extrait certifié conforme et délivré, le 24 décembre 2019

Pour avis et mention,

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE
B.P.: 4171; Tél.: (242) 05 563-72-26; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinarnona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION SARL

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du premier juin deux mille quinze, enregistré dans la même ville le quatre juin de la même année sous le Folio 095/24, n°4197, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée:

EHS LOGISTICS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL: 5.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: RUE SEKOU DOUME, ZONE PORTUAIRE
VERS L'HOTEL LE FEZ CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT I, E.P. LUMUMBA
POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet, tant, en République du Congo et dans tous autres pays:

- Fret aérien et maritime;
- Livraison de courrier;
- Transport domestique;
- Représentant des compagnies maritimes;

Et, d'une manière plus générale, toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

Durée: (99) années, à compter de son immatriculation.

Ladite Société est administrée par Monsieur Stevy Patrick DZEBAS KOUEREKE, en qualité de Gérant et Monsieur Oluwatosin Babatunde COKER, en qualité de cogérant.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° RCCM CG/PNR/15 B 436.

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA, Notaire.

INSERTION LEGALE: CREATION D'UNE SAS DENOMMEE CONGO ENERGIE DISTRIBUTION
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
(FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- DENOMINATION: CONGO ENERGIE DISTRIBUTION(C.E.D)

- FORME SOCIALE: SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A CAPITAL VARIABLE

- DATE DE CREATION: SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 02 AVRIL 2019, Enregistrés à POINTE NOIRE TIE -TIE, LE 03 AVRIL 2019, F°063/2, N°373, Déposés au rang des Minutes de Maître Gabrielle DE KODIA le 02/04/19, enregistrement dudit dépôt le 03/04/2019 F°63/8 N°379

- DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE LA CREATION

- MONTANT DU CAPITAL SOCIAL: CAPITAL VARIABLE DE UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA, LIBERE EN TOTALITE PAR LES ASSOCIES EN NUMERAIRE

- MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA

- NOMBRE DES TITRES: 100 ACTIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 10.000 FCFA

- DOMICILIATION INITIALE A COMPTER DE LA CREATION POUR UNE DUREE D'UNE ANNEE: C/O ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, PNR, ARRONDISSEMENT 1 CENTRE-VILLE, AVENUE CHARLES DE GAULLE

- PRESIDENT: MONSIEUR DAGUZAN YANNICK DEMEURANT A POINTE NOIRE, ARRONDISSEMENT .I, CENTRE VILLE, 62, AV. COLONEL GUENIN

- OBJET SOCIAL: CONSTRUCTION, EXPLOITATION DE TOUT EQUIPEMENT ET RESEAUX DE TRANSPORT, DISTRIBUTION D'ENERGIE, CONCEPTION DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU , TELECOMMUNICATIONS, IMPORT-EXPORT DE TOUS BIENS MANUFACTURES, LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE PAR TOUT MOYEN, A TOUTE ENTREPRISE, GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE OU SOCIETE CREEE EN OU A CREER POUVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU TOUS OBJETS SIMILAIRES OU CONNEXES SOIENT PAR VOIE DE CREATION DE SOCIETES NOUVELLES, D'APPORT EN COMMANDITE, SOUSCRIPTION OU D'ACHAT DE TITRES OU DROITS SOCIAUX, FUSION, GROUPEMENT, ALLIANCE OU ASSOCIATION EN PARTICIPATION, SOIT DE TOUTE AUTRE MANIERE. LA REPRESENTATION DE SOCIETES ETRANGERES AYANT UN OBJET SOCIAL SIMILAIRE.

- DATE D'IMMATRICULATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE: LE 05 AVRIL 2019 RECEPISSE DE DEPOT AU RCCM DU 05/04/2019 N° 19 DA 455

- NUMERO REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM): CG/PNR/19 B 162.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA

INSERTION LEGALE : CREATION SARLU DENOMMEE KMED SECOURS
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
(FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- DENOMINATION: KMED SECOURS

- FORME SOCIALE: SOCIETE A RESPONSABILIT LIMITEE UNIPERSONNELLE (SARLU)

- DATE DE CREATION: SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 08 FEVRIER 2019

- ENREGISTREMENT STATUTS: POINTE NOIRE TIE -TIE, LE 13 FEVRIER 2019, F°030/4 N°138

- DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE LA CREATION

- MONTANT DU CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) FCFA, DONT 800.000 FCFA LIBERES EN NUMERAIRE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

- NOMBRE DE TITRES: 100 PARTS DE 10.000 FCFA CHACUNE

- DOMICILIATION INITIALE A COMPTER DE LA CREATION JUSQU'AU 30 JUIN 2019: C/O ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, ARRONDISSEMENT 1 CENTRE-VILLE, AVENUE CHARLES DE GAULLE

- GERANT: M. FERRAND ULRICH KIE, EPOUX COMMUN EN BIENS DE MME ANDREA ESTELLA NDOUNIAMA, DEMEURANT A POINTE NOIRE, ARR. 5 MONGO MPOUKOU, QUARTIER VINDOULOU, ROUTE NATIONALE N°1, ARRET MARTIN MAVOUNGOU

- OBJET SOCIAL: TRANSPORT PAR AMBULANCE MEDICALISEE OU PAS, SAMU, SOINS A DOMICILE, MEDICALISATION DES SITES ON ET OFF SHORE, TOUTE ASSISTANCE DANS LE CADRE DES EVACUATIONS SANITAIRES, TOUTE ASSISTANCE MEDICALE LORS D'EVENEMENTS RASSEMBLANT DU PUBLIC, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MEDICAL, MEDECINE DU TRAVAIL, FORMATION EN SECOURISME, ASSAINISSEMENT DE TOUS SITES, DESINSECTISATION, DERATISATION, DEPOLUTION, FUMIGATION ET DECONTAMINATION NOTAMEMENT; LA REPRESENTATION DE SOCIETES AYANT LA MEME SPHERE D'ACTIVITES, PRISE DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES, GESTION DE SES PARTICIPATIONS.

- DATE D'IMMATRICULATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE: LE 19/02/2019, RECEPISSE DE DEPOT AU RCCM DU 19/02/19 N°19 DA 212

- NUMERO REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER PNR: CG/PNR/19 B 76.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA

INSERTION LEGALE: CREATION SARLU DENOMMEE KMED SECOURS
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
(FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- DENOMINATION: KMED SECOURS

- FORME SOCIALE: SOCIETE A RESPONSABILIT LIMITEE UNIPERSONNELLE (SARLU)

- DATE DE CREATION: SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 08 FEVRIER 2019

- ENREGISTREMENT STATUTS: POINTE NOIRE TIE-TIE, LE 13 FEVRIER 2019, F°030/4 N°138

- DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE LA CREATION

- MONTANT DU CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) FCFA, DONT 800.000 FCFA LIBERES EN NUMERAIRE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

- NOMBRE DE TITRES: 100 PARTS DE 10.000 FCFA CHACUNE

- DOMICILIATION INITIALE A COMPTER DE LA CREATION JUSQU'AU 30 JUIN 2019: C/O ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, ARRONDISSEMENT 1 CENTRE-VILLE, AVENUE CHARLES DE GAULLE

- GERANT: M. FERRAND ULRICH KIE, EPOUX COMMUN EN BIENS DE MME ANDREA ESTELLA NDOUNIAMA, DEMEURANT A POINTE NOIRE, ARR. 5 MONGO MPOUKOU, QUARTIER VINDOULOU, ROUTE NATIONALE N°1, ARRET MARTIN MAVOUNGOU

- OBJET SOCIAL: TRANSPORT PAR AMBULANCE MEDICALISEE OU PAS, SAMU, SOINS A DOMICILE, MEDICALISATION DES SITES ON ET OFF SHORE, TOUTE ASSISTANCE DANS LE CADRE DES EVACUATIONS SANITAIRES, TOUTE ASSISTANCE MEDICALE LORS D'EVENEMENTS RASSEMBLANT DU PUBLIC, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MEDICAL, MEDECINE DU TRAVAIL, FORMATION EN SECOURISME, ASSAINISSEMENT DE TOUS SITES, DESINSECTISATION, DERATISATION, DEPOLUTION, FUMIGATION ET DECONTAMINATION NOTAMEMENT; LA REPRESENTATION DE SOCIETES AYANT LA MEME SPHERE D'ACTIVITES, PRISE DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES, GESTION DE SES PARTICIPATIONS.

- DATE D'IMMATRICULATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE: LE 19/02/2019, RECEPISSE DE DEPOT AU RCCM DU 19/02/19 N°19 DA 212

- NUMERO REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER PNR: CG/PNR/19 B 76.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA

INSERTION LEGALE: CREATION D'UNE SARLU DENOMMEE HOLY HOLDING
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE
(FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

DENOMINATION: HOLY HOLDING

FORME SOCIALE: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE (SARLU)

DATE DE CREATION: SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 23 JUILLET 2019
ENREGISTREMENT DES STATUTS: CENTRE DE POINTE NOIRE TIE -TIE, LE 01 AOUT 2019, F°141/9 N°906

DUREE SOCIETE: 99 ANNEES A COMPTER DE LA CREATION

CAPITAL SOCIAL: 1.000.000 FCFA LIBERE A HAUTEUR DE 250.000 FCFA PAR L'ASSOCIE UNIQUE

NOMBRE DE TITRE: 100 PARTS

DOMICILIATION INITIALE A COMPTER DE LA CREATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2019: S/C ETUDE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, POINTE NOIRE, AV. CHARLES DE GAULLE

GERANT: MONSIEUR DIOR MARTHELY LINVANI MPION DEMEURANT A POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)
ARR.1 LUMUMBA, CAMP ELF, FACE CLINIQUE DE LA FOIRE

ASSOCIE UNIQUE: SETH ROCH SAMBA MATONDO EPOUX DE MADAME SEVERINE AIMEE VEUMEN DAKAM DEMEURANT A POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO) ARR.5 MONGO MPOUKOU QUARTIER SIAFOUMOU

OBJET SOCIAL: PRISE DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES, GESTION DE SES PARTICIPATIONS; ET PLUS GENERALEMENT TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES, FINANCIERES, MOBILIERES OU IMMOBILIERES POUVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU SUSCEPTIBLES D'EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

DATE D'IMMATRICULATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE: LE 22/10/19, RECEPISSE DE DEPOT AU RCCM: 19 DA 1342.

NUMERO REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM). CG/PNR/19 B 428.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

LITTÉRATURE

Les dix ans de la disparition de Jean-Baptiste Tati Loutard célébrés à Brazzaville

A l'occasion de la rencontre littéraire organisée une fois par mois par le Forum des gens de lettres, un hommage a été rendu à l'écrivain-poète Jean-Baptiste Tati Loutard pour les 10 ans de son rappel à Dieu. L'écrivain congolais Jean-Baptise Tati Loutard, considéré comme l'une des voix majeures de l'Afrique francophone, disparait le 4 juillet 2009, laissant derrière lui une littérature abondante dont l'aura a traversé les océans. Le 10e anniversaire de sa disparition a réuni, jeudi 19 décembre dernier à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, les férus de littérature.

Noël Ramata Nkodia

Les particiants

Plusieurs orateurs ont rendu témoignages sur la vie littéraire, politique et citoyenne (sociale) de l'écrivain-poète. Au nombre de ceux-ci et sous la modération de l'écrivain Jessy Loemba: Ramata Nkodia, Urbano Mbou-Maba, Rosin Loemba, Jean Blaise Bilombo Samba, et Jean-Pierre Heyko Lekoba.

Pour le docteur Noël Ramata Nkodia, Jean-Baptiste Tati Loutard, au-delà du fait qu'il a écrit et défendu une thèse sur la poésie française, est resté attaché à son pays natal, à ses origines de Ngoyo, à travers ses écrits comme: «Racines congolaises», «Les chroniques congolaises», «Les nouvelles chroniques congolaises», etc. Il n'a pas plagié les poètes français, mais a su faire la symbiose entre la poésie française, la poésie francophone et la poésie de sa terre natale. Il a aussi été l'un des rares écrivains congolais à avoir eu l'audace d'embrasser des sujets engagés. Par exemple, dans son livre «Le masque du chacal» où il met à nu certaines pratiques de la politique congolaise dont il est lui-même participant. Une sorte d'autocritique.

Dans son témoignage, Jean-Blaise Bilombo Samba a estimé que Jean-Baptiste Tati Loutard a été un écrivain inspirant et inspiré pour ceux qui le lisent et qui ont écrit sur sa personne.

Urbano Mbou Makita, jeune professeur certifié de lycée en langue française qui a parlé de la «titrologie loutardienne», a indiqué que les titres de poèmes de Tati Loutard sont le miroir d'une vision…Toute son œuvre exalte le Congo dans son entièreté.

Quant au jeune critique littéraire Rosin Loemba, qui a souligné la poétisation du double dans *«Le masque du chacal»,* a mis en lumière les différentes fonctions du totem en tant qu'objet décoratif qui a un grand rôle dans l'imaginaire poétique de l'écrivain.

Enfin, Jean-Pierre Heyko Lekoba a édifié le public venu nombreux à ces retrouvailles littéraires sur le fait que Jean-Baptiste Tati Loutard était plus un grand homme d'Etat qu'un homme politique.

Né le 15 décembre 1938 à Ngoyo, dans la commune de Pointe Noire, Jean-Baptiste Tati Loutard, après ses études de lettres en France, a enseigné la littérature à l'Université de Brazzaville qui est par la suite devenue Université Marien Ngouabi où il a assuré les fonctions de doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines, d'alors.

A partir de 1975, il a, tour à tour, occupé les portefeuilles ministériels de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des arts et des sports. En 1997, il devient ministre des Hydrocarbures, jusqu'à sa mort le 4 juillet 2009.

Jean-Baptiste Tati Loutard a publié une dizaine des recueils de poésie.

Son activité poétique s'étale sur une trentaine d'années. Elle a donné forme à une réflexion profonde sur l'art et la vie, la nécessaire réconciliation des contraires. Ce qui lui valut de devenir leader du Mouvement culturel congolais.

L'écrivain a reçu plusieurs distinctions: Grand prix littéraire d'Afrique noire en 1987, Prix Tchicaya-U-Tam'Si, pour l'ensemble de son œuvre poétique en 1999, médaille d'officier des Arts et lettres de la République française, membre de l'Académie mondiale de poésie, membre du Haut-Conseil de la Francophonie, entre autres.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

COTECNA INSPECTION CONGO
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 110.000.000 de Francs CFA
Siège social: 77, rue Kouanga Makosso, Quartier Ndjindji
B.P.: 4551, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/08 B 506

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale à caractère mixte en date, à Pointe-Noire, du 6 novembre 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 décembre 2019, sous le n°10233, folio 230/1, l'associée unique de la société a notamment décidé:

* à titre ordinaire:

-de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Roger Mayabel, pour une durée de trois (3) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021, à tenir en 2022;

-de nommer Madame Grâce Karekezi en qualité de gérant, en remplacement de Madame Viktoria Gatucci, démissionnaire, pour une durée illimitée.

* à titre extraordinaire, la poursuite des activités de la société.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le Gérant.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61/05 765 12 45
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

ASSURANCES GENERALES DU CONGO-VIE
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 3.155.580.000 FRANCS CFA, ENTIEREMENT LIBERE
SIEGE SOCIAL: AVENUE AMILCAR CABRAL, FACE MEMORIAL DE BRAZZA, CENTRE-VILLE,
B.P.: 1110, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM BRAZZAVILLE N° RCCM CG/BZV 08 B 857.
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

MISE A JOUR DES STATUTS.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019 de la société ASSURANCES GENERALES DU CONGO-VIE, dont une copie a été déposée au rang des minutes de l'Etude à Brazzaville, le 08 novembre 2019, enregistré à Brazzaville EDT-Bacongo, le 02 décembre 2019, sous folio 2010/30, numéro 1745, les actionnaires de ladite société ont: délibérant dans les conditions requises pour la tenue des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, sous réserve de l'autorisations des autorités de tutelle, décidé d'augmenter le capital social d'un milliard vingt-sept-millions deux-cent soixante mille (1 027 260 000) Francs CFA par l'émission au pair de dix-sept mille cent vingt-une (17 121) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante mille (60 000) Francs CFA chacune, intégralement libérées à la souscription, pour porter le capital de son montant actuel de deux milliards cent vingt-huit millions trois cent vingt mille (2 128 320 000) Francs CFA à trois milliards cent cinquante-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille (3 155 580 000) Francs CFA;

I - En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale a décidé, sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de l'autorisation des autorités de tutelle, de modifier l'article 6 des statuts comme suit: «Article 6 — Apports-Capital social

Apports

Il a été apporté à la société:

Lors de la constitution, la somme de Six cent millions (600 000 000) de Francs CFA correspondant à dix mille (10 000) actions de numéraire, de 60.000 francs CFA chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, constituant le capital social de la société «ASSURANCES GENERALES DU CONGO-VIE», en abrégé «A.G.C- VIE»;

-Lors de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2009, la somme de Quatre cent quatre-vingt-quatre millions six cent quatre-vingt mille (484 680 000) Francs CFA par souscription en numéraire à Huit mille soixante-dix-huit (8.078) actions nouvelles de Soixante mille (60 000) Francs CFA chacune;

-Lors de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2018, la somme de Cinq cent cinquante-sept millions huit cent soixante-trois mille huit cent neuf (557 863 809) Francs CFA correspondante à Neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (9.298) action nouvelles de Soixante Mille (60 000) Francs CFA chacune par prélèvement sur les réserves de l'exercice clos le 31 décembre 2015 après déduction de l'IRVM à hauteur de 15% de la valeur brute dudit poste de réserves ;

-Lors de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2018, la somme de Quatre cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-deux(485.787.522) Francs CFA correspondante à Huit mille quatre-vingt-seize (8.096) actions nouvelles de Soixante Mille(60 000) Francs CFA chacune par prélèvement sur le bénéfice net de l 'exercice clos le 31 décembre 2015 après déduction de l 'IRVM à hauteur de 15% de la valeur brute dudit bénéfice.

-Lors de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019, la somme d'un milliard vingt-sept millions deux cent soixante mille (1 027 260 000) Francs CFA par souscription en numéraire à dix-sept mille cent vingt et un (17121) actions nouvelles de soixante mille (60 000) Francs CFA chacune.

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Trois milliards cent cinquante-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille (3 155 580 000) F. CFA. Il est divisé en cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-treize (52 593) actions de soixante mille (60 000) francs CFA chacune de valeur nominale et numérotées de 1 à 52 593.

2-L'Assemblée générale a donné pouvoirs au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de recueillir les souscriptions des actionnaires, signer les statuts mis à jour matériellement et d'accomplir toutes les formalités légales qu'il y aura lieu; Déposer au rang des minutes du notaire un exemplaire des nouveaux statuts, et au porteur d'une copie dudit Procès-verbal pour accomplir les formalités subséquentes.

3-Dépôt légal des actes concernant l'opération de réalisation de cette augmentation de capital a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 31 décembre 2019 et l'inscription modificative de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été portée le même jour sous le no RCCM CG/BZV/08 B 857 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,

BRAZZAVILLE, le 27 Décembre 2019.

Maître Salomon LOUBOULA

BGFIMobile

DÉSORMAIS, PAYEZ VOTRE RÉABONNEMENT CANAL+
SANS VOUS DÉPLACER

DISPONIBLE SUR Google Play
Télécharger dans l'App Store

Suivez-nous sur :

afaq ISO 9001 Qualité

Ecoute - Qualité - Client
Tél.: 81 88
Email : eqccongo@bgfi.com
www.groupebgfibank.com

BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

FOOTBALL/CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1

Le bilan à mi-parcours: Otohô au top, Etoile du Congo dans le dur

. L'AS Otohô a la main-mise sur le championnat

La phase aller du championnat national de Ligue 1 a vécu avec ses hauts et ses bas. Organisation plus ou moins parfaite, amendes en cascade, suspensions, controverses sur l'éternelle question de l'arbitrage, quelques buts. Et bien sûr, la boulimie de l'AS Otohô qui trône en tête du classement. Tout ça n'est pas fameux, mais entretient la mise en jambe.

La première moitié de la saison 2019-2020 est à ce jour la meilleure de la Ligue nationale de football (LINAFOOT), l'organe chargé des compétitions sous le mandat du président de la Fédération congolaise de football, Guy Blaise Mayolas. Cependant l'impression laissée par cette phase est celle d'équipes à la préparation insuffisante, de prestations souvent ternes et, surtout, d'un manque d'organisation criard.

Pour ce qui concerne les joutes sur les terrains, l'AS Otohô les a dominées, alors que son élimination précoce de la Ligue des champions la prédisposait à ronger son frein. C'était sans compter avec sa capacité de récupération, de nuire aux clubs les plus ambitieux. Pour caracoler seule en tête du classement. Elle totalise en effet 33 points. Pour 10 victoires et 3 matchs nuls. Son attaque et sa défense sont les plus en vue: 25 buts contre 4 encaissés!

A sept longueurs arrive JST (26 points), mais bien déterminée aussi cette saison à décrocher son premier titre de champion. La troisième place échoit au CARA (23 points), qui a coiffé sur le poteau les Diables-Noirs (22 points). FC Kondzo arrive en cinquième position. Il propose 21 points.

Résultats de la 13e journée

JST-AS Cheminots (2-0), Tongo FC-AS Otohô (0-1), FC Kondzo-CARA (1-2), Patronage Sainte-Anne-RCB (0-0), Nico-Nicoyé-Inter Club (2-2), V.Club-Mokanda-Diables-Noirs (1-1/match non encore homologué pour complément d'informations), AC Léopards-Etoile du Congo (1-1).

Entre V.Club-Mokanda et Etoile du Congo, deux équipes montrant des signes de difficulté

Après des débuts en fanfare, V. Club Mokanda (19 points), leader pendant quelques journées, s'est essoufflé au milieu de la course pour dégringoler à la sixième place avec 19 points. Patronage Sainte-Anne (18 points), AC Léopards (15 points) et Interclub (14 points) respectivement septième, neuvième et dixième tiennent le rythme de la compétition et se placent où les connaisseurs les imaginaient.

La déception vient d'Etoile du Congo, tout récent vainqueur de la Coupe du Congo 2019, enfoncée à la huitième place avec 16 points. Une position qui a couté son poste à l'entraîneur Cédric Nanitelamio. L'Etoile du Congo est aussi la plus grande victime sur le plan administratif. Elle a payé fort la violence de ses supporters qui lui ont fait perdre par forfait son match face au Patronage en sus du point supplémentaire retiré à son compteur, alors que le score du match était d'un but partout. Elle a écopé aussi de la plus forte amende.

Le nouveau promu, RCB (11e avec 14 points), a du mal à se positionner puisqu'il est menacé par Nico Nicoye (12e avec 12 points). Enfin, l'AS Cheminots (13e avec 8 points) et Tongo FC (14e avec 4 points) sont guettés par la rélégation au visage lugubre.

Autres statistiques: 180 buts ont été inscrits en 91 rencontres. Un taux de buts faible. L'attaque la plus faible, de même que la défense appartiennent au Tongo FC: 4 buts marqués contre 21 encaissés! Enfin, Wanda Ngana (JST) termine en tête du critérium des buteurs avec 7 réalisations.

. Un penalty magistralement transformé en but par le CARA face aux Diables-Noirs

Davy Dimitri MACKITA (Stagiaire)

LE JOURNALISTE IBAHI-BAHIS NOUS A QUITTÉS

Triste silence...

Ancien journaliste sportif, Aloïse Ibahi-Bahis s'est éteint le dimanche 29 décembre 2019 à Brazzaville, à l'âge de 67 ans. Il était rongé par la maladie depuis plus de dix ans. La presse sportive perd une de ses célébrités des années 1980 à 2000.

Né le 16 novembre 1952 à Bangondo, dans le Niari, Ibahi-Bahis a d'abord collaboré à l'antenne sportive de Radio-Congo (à l'époque Voix de la Révolution congolaise) comme correspondant à Dolisie. Une façon de sortir de l'anonymat. Sa voix devient vite familière aux férus du football. Il assure surtout la retransmission des matches disputés à l'ex-Stade Pont.

Ibahi-Bahis intègre définitivement la chaîne nationale de radiodiffusion en 1977. Il y reste jusqu'en 1986, année où il est muté à Télé-Congo. Ceux qui ne le connaissaient que par sa voix découvrent, enfin, le visage de ce commentateur et chroniqueur derrière ses lunettes aux verres épais. Il est chef de section Arts martiaux en 1979 et devient aussi le correspondant sportif de la radio panafricaine Africa n°1, succédant ainsi à Lucien Léonard Parfait Nzoungou après le décès de ce dernier. Jusqu'au jour où un accident vasculaire cérébral le paralyse.

Ibahi-Bahis aimait passionnément son métier. *«Toujours disponible, il savait apporter sa touche particulière aux émissions sportives de Télé-Congo»,* témoigne un de ses anciens collègues.

Tout cela relève du passé désormais. Mais pas un passé à oublier. La Semaine Africaine adresse ses sincères condoléances à la famille d'Aloïse Ibahi-Bahis.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

BILAN 2019 DU SPORT CONGOLAIS

Des échecs à répétition

L'année 2019 s'est refermée. Elle aura été celle de toutes les désillusions pour le sport congolais. Pourtant elle était placée sous le signe de la relance. Excepté quelques rares satisfactions, elle a été un fiasco! Les responsables nationaux, ceux du mouvement sportif, toutes disciplines confondues, se sont vite heurtés à la dure épreuve de la réalité.

Les Jeux africains organisés par le Maroc, du 15 au 31 août 2019 à Rabat, ont été une grosse déception: quatre médailles seulement dans l'escarcelle de la délégation congolaise et aucune médaille en or. C'est peu et même trop peu pour un pays qui en avait raflé 32, dont 8 en or lors des Jeux de 2015 à Brazzaville. Celui sur qui le pays fondait une fois de plus ses espoirs, notamment le lanceur du poids Franck Elemba, a fait piètre figure. Il a terminé son concours à la sixième place avec un jet à 19,70m à peine.

Les amoureux du football frustrés

Tous les signaux d'alarme du football congolais sont au rouge. Organisation défaillante à tous les niveaux (clubs, fédération, ligues, etc.), tel demeure le caractère principal de ce football qui a pourtant produit quelques-uns des plus grands footballeurs du Continent.

L'équipe nationale A, incapable de se qualifier dans un groupe à 4 (Congo, RDC, Zimbabwe et Liberia), était absente de la première phase finale de Coupe d'Afrique des nations à 24 participants, organisée par l'Egypte et remportée par l'Algérie. L'équipe nationale féminine n'a pas fait non plus illusion. Elle a été éliminée le 9 avril par le Gabon, dans les éliminatoires des Jeux Olympiques 2020, poussant ainsi le Gouvernement à renoncer (Lettre à la CAF datée du 8 juillet) à la CAN 2020 pour laquelle le pays s'était engagé à abriter. Autre élimination: celle des moins de 23 ans, éjectés le 8 septembre au Stade Massamba-Débat par la Zambie (2-1 et 2-2).

Par ailleurs, aucun des clubs engagés en Afrique pour la saison 2019-2020 n'a dépassé le tour préliminaire. En Ligue des champions, l'AS Otohô a baissé pavillon devant Mamelodi Sundows d'Afrique du Sud (2-1 et 0-4). En Coupe de la Confédération, les Egyptiens du Pyramids FC se sont chargés de remettre l'Etoile du Congo à sa vraie place (1-4 et 0-1).

Maigre consolation: la qualification le 20 octobre à Brazzaville des Diables-Rouges A' (Locaux), pour le CHAN 2020 qui aura lieu en avril prochain au Cameroun. Aux dépens de la Guinée Equatoriale (2-2 et 1-0).

Où sont passés les karatékas?

Le karaté a poursuivi sa traversée du désert. Rien ne lui réussit plus dans les grands événements. Les Congolais sont rentrés bredouille du Botswana aux championnats d'Afrique organisés du 12 au 14 juillet à Gaborone : ni or, ni argent, ni bronze autour du cou: rien!

Les déconvenues ont aussi frappé les autres sports collectifs. Le volley-ball masculin n'a pu défendre au Maroc sa médaille d'argent obtenue aux Jeux africains de 2015. La voie lui étant barrée lors des éliminatoires de la zone 4 organisées à Brazzaville, du 14 au 16 juin.

Le handball se contente des médailles de bronze de DGSP dames et d'Abo-Sport, respectivement en Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe (en avril à Oujda) et en Coupe des clubs champions (en octobre à Praia).

Des sports mineurs sauvent l'honneur

Les rares moments de joie ont été offerts par des sports considérés comme mineurs: Dony Vouta, champion d'Afrique de Kick-boxing (moins de 63 kg) style Low-kick, en juin à Yaoundé; Cyril Tchicaya et Mathias Zigbé, respectivement champion d'Afrique et vice-champion d'Afrique de scrabble francophone (épreuve Défi africain) en juillet à Brazzaville.

Quant aux pugilistes Claude Loemba (-75kg), Fabrice Nzaou (-63kg) et Hurçus Samba Koumou (+91kg), ils sont passés boxeurs professionnels en étant sacrés respectivement Champion d'Afrique centrale UBO pour le premier, et Champion d'Afrique UBO, pour les deux autres.

Le judo est toujours en proie aux affres de la division, ce qui l'exclut ipso facto des compétitions internationales.

Des décès en cascade

Enfin, l'année a été marquée par une succession de décès. Les plus connus sont: Jean Nanti (ancien gardien de but international et arbitre de handball: janvier), ''Ascaris'' Missamou (animateur des stades: 31 janvier), Dieudonné Okombi (ancien président de la fédération de karaté: 23 mars à Dakar), Samuel Boulenvo (ancien boxeur: 28 mars à Paris), Ferdinand Kitsadi ''Zorino'' (ancien président de la fédération de handball: 30 avril), Benoît Milandou (ancien international de football: 24 avril à Amiens), Henri Joseph Parra (ancien président de la fédération de handball: 26 mai), Gabriel Samba ''Njoléa'' (ancien international de football et champion d'Afrique 1972: 24 juin), Marcel Gono (ancien arbitre de football et membre de la FECOFOOT: 10 août), Michel Ngombo ''Ley'' (ancien gardien de but et international:20 novembre à Nice), Yoka (ancien arbitre de football: décembre), etc.

Triste bilan pour cette saison partagée entre les nombreux échecs et les limites des fédérations qui, dans l'ensemble, n'ont pas tenu leurs promesses. La réticence de l'Etat lorsqu'il s'agit de délier les cordons de la bourse n'arrange en rien les choses. On est pressé de voir malgré tout si les leçons de ces échecs seront tirées.

Jean ZENGABIO

#avotresoif
BQC
Business Quality Certification
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Nouvelle
et Meilleure !
Vival
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11